



DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

S P O R T S

COHÉSION SOCIALE

CENTRE-VAL DE LOIRE

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(OSCARD)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



2015

Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage et au comité scientifique de la plateforme sociale durant l'année 2015.



Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
① Démographie	4
② Emploi, chômage, revenu	7
③ Enseignement, scolarité	12
④ Personnes handicapées	17
⑤ Personnes âgées	23
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	27
⑦ Adultes et familles en difficulté	31
⑧ Protection de l'enfance	33
Synthèse	35
Annexes	37
Formules de calcul	38
Index des sigles	46

Le préfet de la région Centre-Val de Loire

L'observation des données sociales est devenue au fil du temps une mission essentielle permettant d'éclairer nos politiques publiques.

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé assurent l'animation et le pilotage de la plate-forme d'observation sociale du Centre-Val de Loire.

L'objectif principal est de mettre à disposition des décideurs les informations nécessaires à la conduite des politiques sociales et médico-sociales dont ils ont la charge.

Cette instance rassemble des services de l'État, collectivités locales, établissements publics, caisses d'assurance maladie et de retraite, et associations. De ce travail commun résulte la cinquième édition d'OSCARD (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux), qui regroupe et rend accessible les principales données sociales de notre région.

Je souhaite que cette publication facilite vos travaux et vous aide à répondre avec efficacité aux enjeux de la région Centre-Val de Loire.

Michel JAU

A vos s.



Observation Sociale Croisée par thématique

Au recensement de population de 2012, la région Centre-Val de Loire compte 2 563 586 habitants. Entre 2007 et 2012, la Région a gagné près de 37 000 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de +0,3% (+0,5% en France hexagonale). Seuls les départements du sud de la Région (le Cher et plus particulièrement l'Indre) connaissent un déclin démographique sur la période (respectivement -0,2% et -0,4%).

Les jeunes de moins de 20 ans  représentent en 2012, 24,0% de la population régionale, soit une **proportion quasi équivalente à celle du niveau national** (24,4%). La part de jeunes en Région augmente moins rapidement qu'au niveau national entre 2007 et 2012 (+0,5% contre +1,2% en France hexagonale). Les départements du sud de la Région présentent les plus fortes baisses du nombre de jeunes de moins de 20 ans (-3,1% et -3,5% dans l'Indre et le Cher).

S'agissant de la population âgée, les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre présentent les proportions de personnes âgées de 75 ans et plus  les plus fortes (12,0% dans le Loir-et-Cher et 13,5% dans l'Indre). Le taux régional est de 10,5% contre 9,2% en France hexagonale. Entre 2007 et 2012, le nombre de personnes âgées a progressé de +10,1% en région Centre-Val de Loire et 10,4% en France hexagonale.

L'indice de vieillissement met également en évidence ces différents constats. Ce dernier, **en Région**, a en effet **progressé de 6,5 points**, passant **entre 2007 et 2012** de 76,4 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans à 81,4 (67,4 en 2007 et 71,9 en 2012 en France hexagonale). Le Cher présente la plus forte augmentation de l'indice (+9,8%).

Selon le recensement de population de l'Insee de 2012, la Région compte près de 1 129 000 ménages dont 34,1% de ménages isolés, 63,9% de ménages avec familles dont 7,7% de familles monoparentales. Entre 2007 et 2012, les ménages composés de personnes seules et les familles monoparentales ont fortement augmenté en Région

comme en France hexagonale (respectivement + 8,6% et + 8,5% de ménages seuls et + 10,9% et +9,9% de familles monoparentales en Région et en France).

En 2012, en **région Centre-Val de Loire**, une famille sur cinq ayant des enfants de moins de 25 ans est une **famille monoparentale** , soit une proportion moindre en comparaison au niveau national (22,7%). Cependant, la progression du nombre de familles monoparentales est plus importante en Région qu'en France sur la période 2007-2012 (+13,2% contre + 11,0%).

Les familles sans actif occupé  représentent en Région en 2012, 10,0% des familles avec enfants de moins de 25 ans (11,3% en France hexagonale). Le nombre de familles sans actif occupé a cependant davantage crû en Région entre 2007 et 2012 qu'en France hexagonale (+ 11,6% contre +7,7%). En Région, les taux varient de 9,2% dans l'Indre-et-Loire à 12,1% dans le Cher. D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et de familles sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les EPCI urbanisés de la Région, et certains EPCI du Cher et de l'est du Loiret ■

DONNÉES GÉNÉRALES

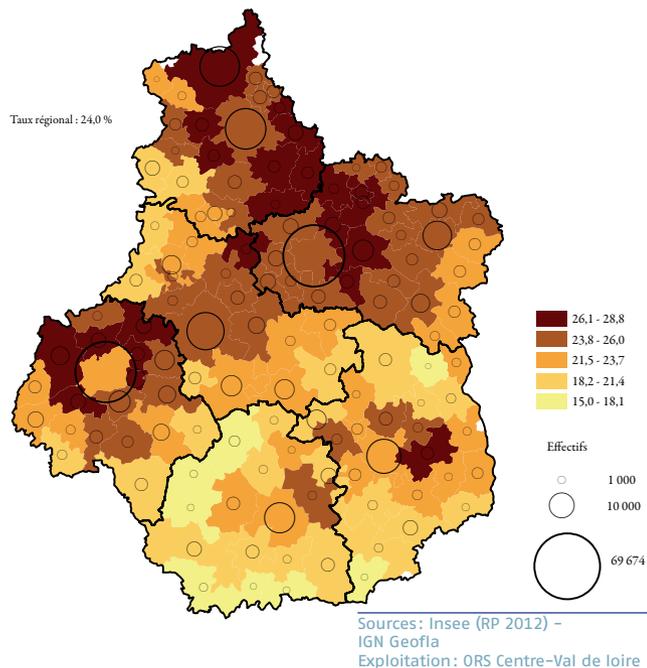
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Population au 1^{er} janvier 2012	311 897 (12,2%)	432 107 (16,9%)	228 692 (8,9%)	596 937 (23,3%)	331 656 (12,9%)	662 297 (25,8%)	2 563 586 (100,0%)	63 375 971
Densité en habitants par km² en 2012	43,1	73,5	33,7	97,4	52,3	97,8	65,5	116,5
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2007-2012) Taux annuel moyen entre 2007 et 2012 (en %)	-0,2%	0,5%	-0,4%	0,5%	0,3%	0,4%	0,3%	0,5%
1 Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2012	68 016 (21,8%)	110 795 (25,6%)	47 609 (20,8%)	143 764 (24,1%)	76 609 (23,1%)	167 616 (25,3%)	614 409 (24,0%)	15 452 580 (24,4%)
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2012	217 523 (69,7%)	326 689 (75,6%)	154 102 (67,4%)	441 750 (74,0%)	233 344 (70,4%)	499 350 (75,4%)	1 872 758 (73,1%)	47 832 125 (75,5%)
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2012	174 781 (56,0%)	247 152 (57,2%)	125 474 (54,9%)	340 083 (57,0%)	182 764 (55,1%)	378 956 (57,2%)	1 449 209 (56,5%)	36 807 751 (58,1%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2012	69 101 (22,2%)	74 161 (17,2%)	55 609 (24,3%)	113 090 (18,9%)	72 283 (21,8%)	115 724 (17,5%)	499 968 (19,5%)	11 115 640 (17,5%)
Indice de vieillissement en 2012 (65 ans et plus pour 100 personnes de - de 20 ans)	101,6	66,9	116,8	78,7	94,4	69,0	81,4	71,9
2 Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2012	36 508 (11,7%)	39 071 (9,0%)	30 803 (13,5%)	61 208 (10,3%)	39 711 (12,0%)	61 055 (9,2%)	268 356 (10,5%)	5 806 165 (9,2%)
Nombre de ménages en 2012	142 197	179 521	105 982	269 341	146 906	285 006	1 128 952	27 567 914
Ménages d'une personne (en %)	50 687 (35,6%)	54 224 (30,2%)	38 699 (36,5%)	97 854 (36,3%)	49 160 (33,5%)	94 813 (33,3%)	385 438 (34,1%)	9 512 171 (34,5%)
<i>dont hommes seuls</i>	21 797	23 004	16 464	40 420	20 691	40 918	163 293	4 017 141
<i>dont femmes seules</i>	28 891	31 220	22 235	57 434	28 469	53 895	222 144	5 495 031
Autres ménages sans familles (en %)	2 601 (1,8%)	3 336 (1,9%)	1 933 (1,8%)	5 906 (2,2%)	2 676 (1,8%)	5 537 (1,9%)	21 990 (1,9%)	732 817 (2,7%)
Ménages avec familles (en %)	88 908 (62,5%)	121 961 (67,9%)	65 350 (61,7%)	165 581 (61,5%)	95 069 (64,7%)	184 656 (64,8%)	721 524 (63,9%)	17 322 925 (62,8%)
<i>dont couple sans enfant</i>	44 343	53 061	33 744	78 335	47 556	82 046	339 085	7 433 070
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	33 300	54 713	23 794	67 172	37 465	79 430	295 874	7 455 453
<i>dont famille monoparentale</i>	11 265	14 186	7 812	20 074	10 048	23 180	86 565	2 434 402
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2012	136 561 (43,8%)	197 302 (45,7%)	98 643 (43,1%)	263 748 (44,2%)	144 438 (43,6%)	298 499 (45,1%)	1 139 190 (44,4%)	28 990 280 (45,7%)
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2012	20 807 (15,2%)	24 016 (12,2%)	14 994 (15,2%)	40 371 (15,3%)	19 070 (13,2%)	41 861 (14,0%)	161 119 (14,1%)	4 272 055 (14,7%)
3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2012	9 016 (22,6%)	11 988 (18,9%)	6 124 (21,8%)	17 401 (21,5%)	8 554 (19,5%)	19 981 (21,1%)	73 064 (20,8%)	2 047 383 (22,7%)
4 Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans sans actif occupé (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2012	4 852 (12,1%)	5 933 (9,4%)	2 908 (10,3%)	7 400 (9,2%)	4 093 (9,4%)	9 773 (10,3%)	34 960 (10,0%)	1 019 451 (11,3%)

Sources : Insee (RP 2007, 2012)

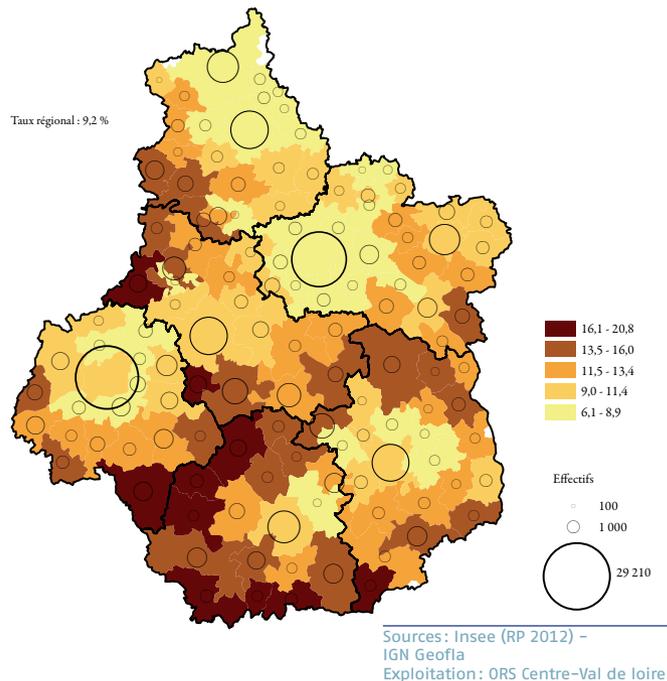
VALEURS COMMENTÉES



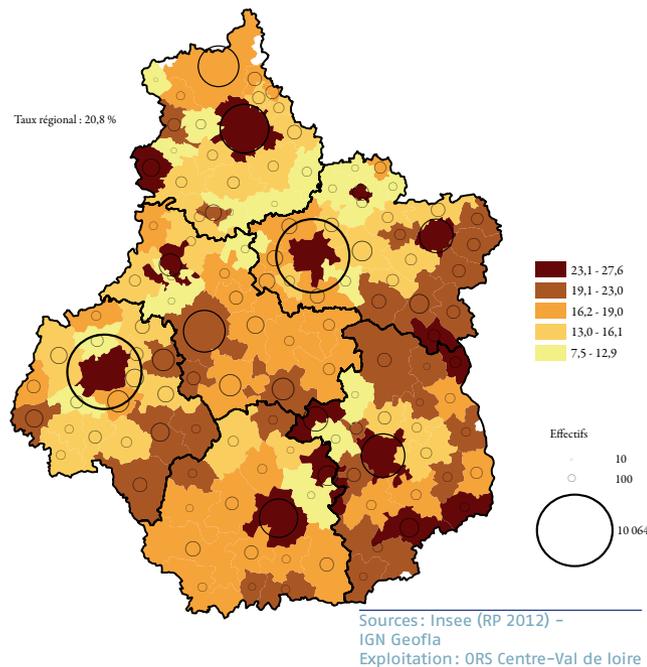
1 **Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2012**



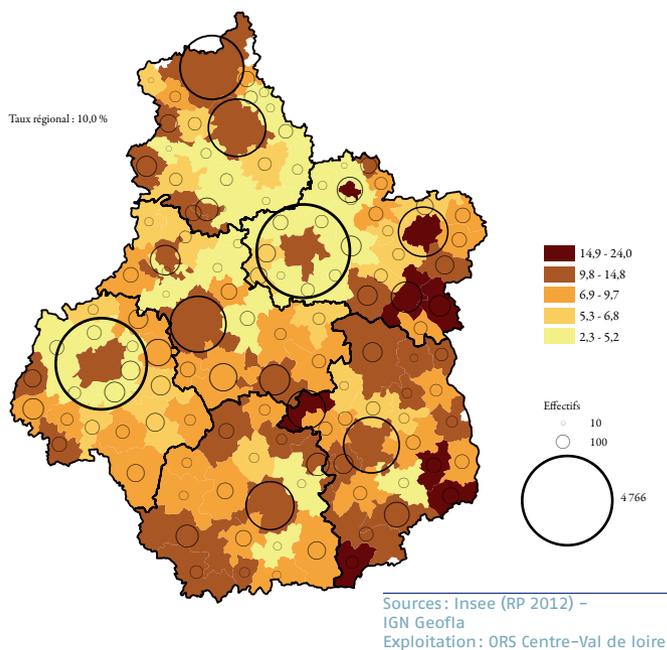
2 **Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2012**



3 **Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2012**



4 **Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans sans actif occupé pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2012**



Selon le recensement de population de l'Insee de 2012, la **Région Centre-Val de Loire** compte près de **1 185 000 actifs de 15 à 64 ans** (actifs occupés et chômeurs). Le taux d'actifs en Région est de 74,1% (73,4% au niveau national). Il varie en Région de 72,8% dans le Cher à 75,4% dans l'Eure-et-Loir. Entre 2007 et 2012, le nombre d'actifs a progressé de +1,6% en Région tandis qu'il a augmenté de +3,6% au niveau national.

En 2012, le taux standardisé des inactifs de 25-54 ans  en Région est de 8,1% (9,4% en France hexagonale). Le taux d'inactifs varie en Région de 7,5% dans l'Indre-et-Loire à 8,8% dans le Cher.

L'Insee estimait en 2012 à près de **155 000 le nombre de personnes en Région de 25-54 ans ayant un emploi précaire** ⁽¹⁾, soit 21,6% des actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié. **Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national** (23,3%). De plus, entre 2007 et 2012, le nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire a diminué plus fortement en Région (-3,4% contre -0,9% en France hexagonale).

La majorité des emplois de la Région, fin 2012 sont des **emplois salariés** (90,1%). À l'échelle des zones d'emploi , les taux varient de 81,1% sur celle de Le Blanc à 92,5% sur celle d'Orléans. Le secteur tertiaire (marchand et non marchand) occupe la plus grande partie de l'emploi salarié (74,9% en Région Centre-Val de Loire). Les taux s'échelonnent de 56,9% sur la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou à 79,6% sur celle de Tours. Le secteur industriel, emblématique de la Région (17,2% de l'emploi salarié) compte pour 11,3% de l'emploi salarié sur la zone d'emploi de Le Blanc à 35,6% sur celle de Gien.

Avec **28,7%**, les employés  sont la **catégorie socio-professionnelle la plus représentée en 2012**. La Région compte davantage d'employés que le niveau national (28,0%). L'**emploi ouvrier**  concerne quant à lui 24,8% des actifs occupés de la Région soit **une proportion plus importante qu'en France hexagonale** (21,3%). **Cette dernière compte cependant davantage de cadres et de professions intellectuelles supérieures**  (17,1% en France contre 13,0% en Région). Enfin, les agriculteurs exploitants  comptent pour 2,2% de la population active occupée régionale (1,7% en France hexagonale).

En 2012, 64,4% des ménages fiscaux de la Région sont imposés (64,0% au niveau national). La part des ménages

fiscaux imposés à l'échelle infrarégionale varie de 57,5% dans l'Indre à 67,4% dans le Loiret. **Le revenu médian fiscal par unité de consommation** (5^e décile - médiane) en **région Centre-Val de Loire est proche du niveau national** (19 776 euros contre 19 786 euros en France hexagonale).

En 2014, selon les données de la Banque de France, plus de **10 500 dossiers de surendettement** ont été **déposés**, soit une densité de 501 dossiers de surendettement pour 100 000 personnes de 15 ans et plus en Région. **Cette densité est presque deux fois supérieure à celle observée en France hexagonale** (253). L'Indre présente la plus forte densité (626). À l'inverse, le Loir-et-Cher a la plus faible (411).

Au dernier trimestre 2014, le **taux de chômage localisé régional est de 9,7%**. Au niveau **national**, il est proche avec **10,0%**. En infrarégional, il varie de 9,1% dans le Loir-et-Cher à 10,4% dans le Cher.

Fin 2014, la Région Centre-Val de Loire compte selon Pôle emploi, plus de 89 800 **demandeurs d'emploi de longue durée**, soit 43,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC et près **d'un point de plus qu'au niveau national** (42,8% en France hexagonale). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a progressé entre fin 2013 et fin 2014 de +11,2% en Région contre +9,2% en France.

Les femmes comptent fin 2014, pour 46,8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A (46,5% en France hexagonale). Le nombre de DEFM femmes de catégorie A a augmenté en Région de +4,6% en 1 an (4,5% en France hexagonale).

Au 31 décembre 2014, **les jeunes** représentent 17,8% des DEFM A, soit une **part plus élevée qu'au niveau national** (16,0% en France hexagonale). Le nombre de DEFM A jeunes a également augmenté plus fortement en Région qu'en France (+3,1% contre 1,4%).

Fin 2014, plus de 31 300 séniors (50 ans et plus) de catégorie A sont inscrits à Pôle emploi, soit 23,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (23,3% en France hexagonale). Leur nombre a progressé moins rapidement en Région entre fin 2013 et fin 2014 qu'en France hexagonale (+8,3% contre +10,3%) ■

(1) Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Taux d'activité des 15 – 64 ans en 2012 (pour 100 personnes de 15-64 ans)	139 424 72,8%	205 166 75,4%	100 370 73,3%	278 253 73,4%	149 506 74,5%	311 968 74,5%	1 184 687 74,1%	29 800 267 73,4%
5 Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en (en %) 2012	8,8%	8,0%	8,8%	7,5%	7,7%	8,3%	8,1%	9,4%
6 Taux d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2012	18 254 22,3%	25 100 19,8%	13 061 22,2%	39 060 23,1%	19 555 21,8%	39 954 20,8%	154 983 21,6%	4 160 478 23,3%
7 Nombre d'agriculteurs – exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2012	3 877 3,2%	3 764 2,1%	4 100 4,6%	4 368 1,8%	3 085 2,3%	3 752 1,4%	22 946 2,2%	454 205 1,7%
8 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2012	13 073 10,7%	22 919 12,6%	7 595 8,6%	37 092 15,0%	14 365 10,8%	41 533 15,1%	136 576 13,0%	4 477 124 17,1%
9 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2012	31 079 25,5%	46 059 25,3%	24 661 27,8%	54 677 22,1%	36 315 27,4%	66 992 24,3%	259 783 24,8%	5 564 951 21,3%
10 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2012	37 236 30,6%	52 824 29,0%	27 579 31,1%	70 187 28,4%	38 155 28,8%	75 041 27,3%	301 022 28,7%	7 317 125 28,0%
Nombre de ménages fiscaux et part de ménages fiscaux imposés en 2012	138 743 61,4%	176 855 67,1%	103 721 57,5%	255 881 64,2%	143 789 63,8%	276 889 67,4%	1 095 878 64,4%	26 562 682 64,0%
Médiane revenu disponible par UC (en euros) en 2012	18 974	20 310	18 428	19 952	19 563	20 322	19 776	19 786
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 smic) au 31.12.2014 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 782 12,0%	5 347 10,4%	2 764 10,2%	9 130 11,8%	4 407 11,3%	9 284 11,2%	35 714 11,2%	ND
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2014 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 365 23,5%	9 157 17,7%	5 830 21,5%	14 800 19,2%	7 441 19,0%	15 729 18,9%	62 322 19,6%	ND
Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement en 2014	1 519	1 823	1 191	2 272	1 130	2 638	10 573	120 103
Densité de dossiers de surendettement en 2014 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	581	523	626	458	411	491	501	253
12 Taux de chômage localisés au 4 ^e trimestre 2014 ⁽¹⁾ (en %)	10,4%	9,7%	9,5%	9,3%	9,1%	10,1%	9,7%	10,0%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM*) de catégories ABC au 31 décembre 2014	23 889	34 216	16 609	48 178	25 497	57 578	205 967	5 291 800
dont de DEFM* de catégorie A au 31 décembre 2014	16 473	22 494	10 776	30 412	15 864	36 631	132 650	3 552 900
Nombre de DEFM* de longue durée (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2014	10 945	15 030	7 474	19 512	11 098	25 764	89 823	2 266 400
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	45,8%	43,9%	45,0%	40,5%	43,5%	44,7%	43,6%	42,8%

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de DEFM* femmes de catégories ABC au 31 décembre 2014	11 994	17 736	8 255	24 671	12 793	28 735	104 184	2 629 200
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	50,2%	51,8%	49,7%	51,2%	50,2%	49,9%	50,6%	49,7%
dont DEFM* femmes de catégorie A au 31 décembre 2014	7 648	10 646	4 965	14 420	7 210	17 160	62 049	1 651 600
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	46,4%	47,3%	46,1%	47,4%	45,4%	46,8%	46,8%	46,5%
Nombre de DEFM**jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2014	4 093	6 064	2 998	8 524	4 360	10 069	36 108	828 600
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	17,1%	17,7%	18,1%	17,7%	17,1%	17,5%	17,5%	15,7%
dont DEFM* jeunes de catégorie A au 31 décembre 2014	2 896	4 042	1 982	5 527	2 715	6 399	23 561	566 700
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	17,6%	18,0%	18,4%	18,2%	17,1%	17,5%	17,8%	16,0%
Nombre de DEFM*seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2014	5 985	7 516	4 215	10 242	6 120	11 872	45 950	1 172 100
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	25,1%	22,0%	25,4%	21,3%	24,0%	20,6%	22,3%	22,1%
dont DEFM*seniors de catégorie A au 31 décembre 2014	4 318	5 137	2 883	6 814	3 971	8 221	31 344	827 800
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	26,2%	22,8%	26,8%	22,4%	25,0%	22,4%	23,6%	23,3%

Sources : Insee (RP 2012), Insee -DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

(1) Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4^e trimestre 2014)

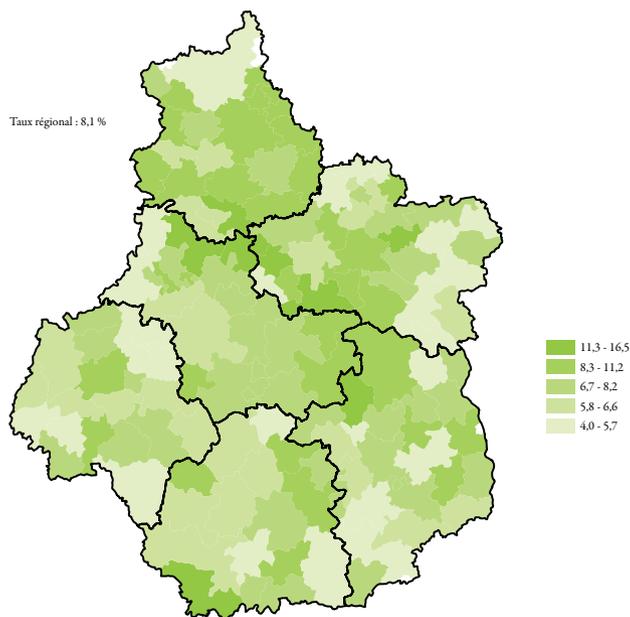
*DEFM : données brutes au 31.12.2014

Sources : Pôle emploi Centre-Val de Loire / Direccte Centre-Val de Loire

 VALEURS COMMENTÉES

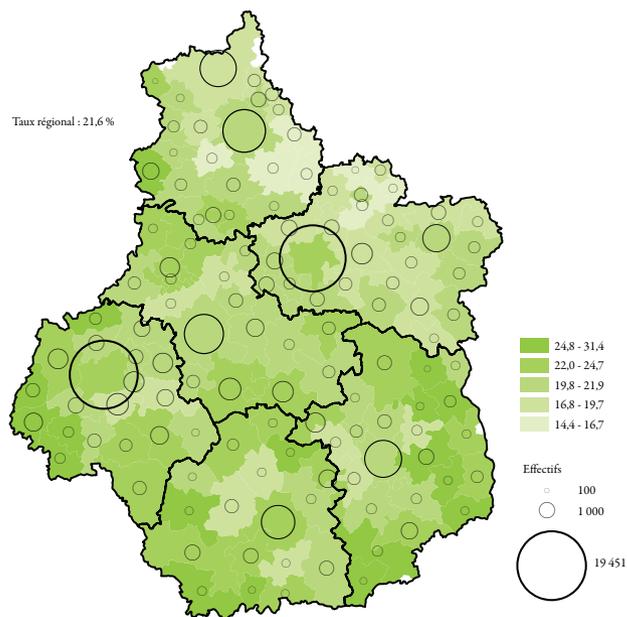


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2012



Sources : Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

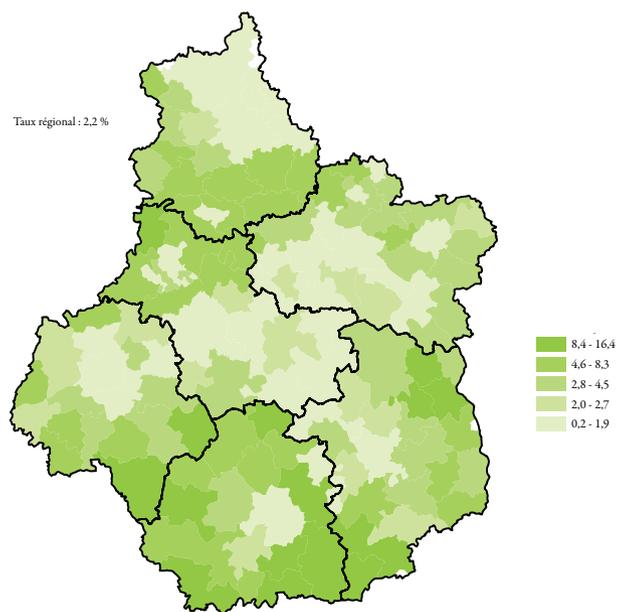
6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2012



Sources : Insee – DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

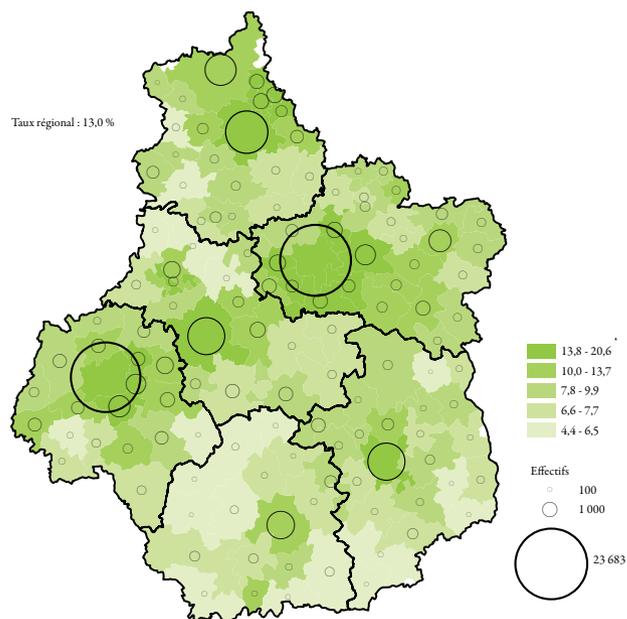


7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2012



Sources : Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

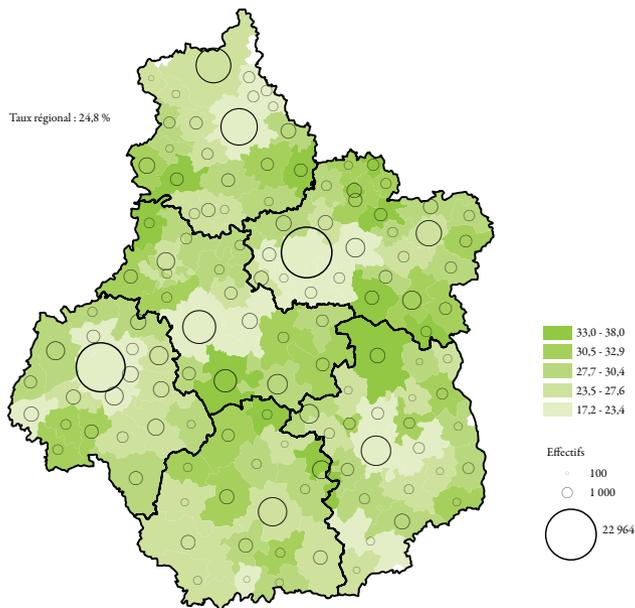
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2012



Sources : Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

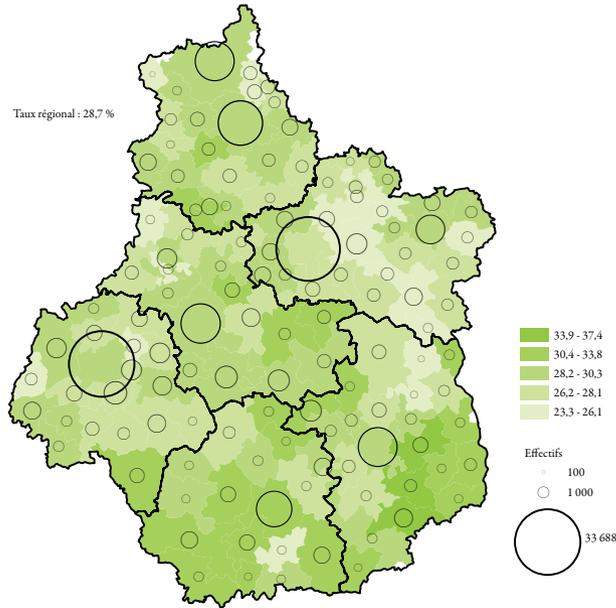


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2012



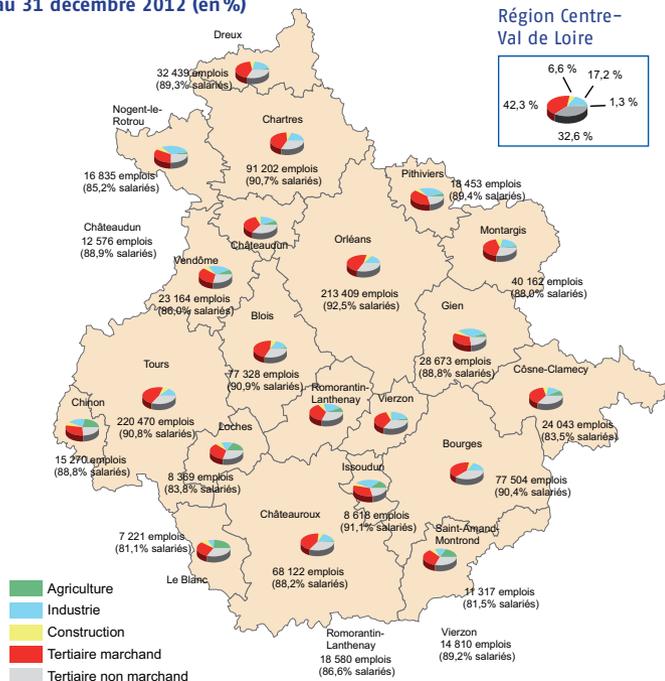
Sources : Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2012



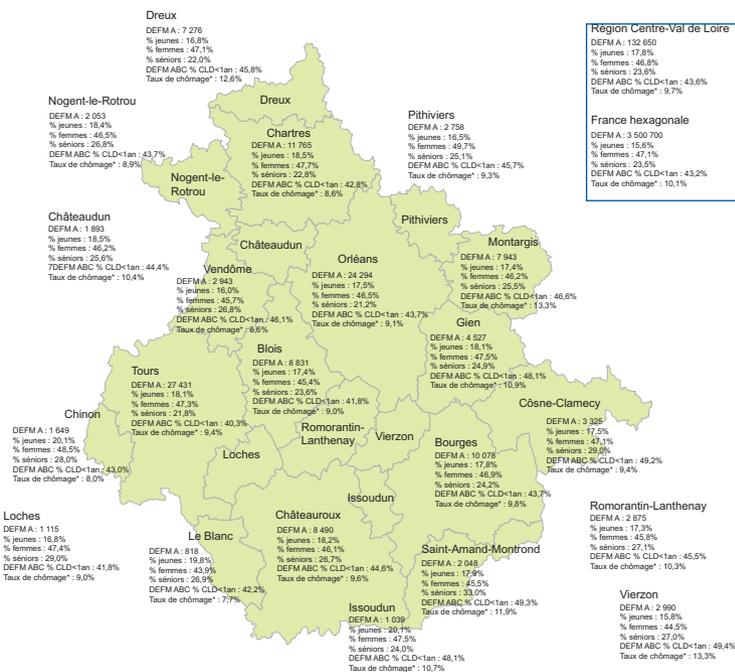
Sources : Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2012 (en %)



Source : Insee (estimation d'emploi localisée)
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

12 [Situation du marché du travail fin décembre 2014 (en %)



DEFM : valeurs en données brutes (jeunes, séniors, femmes) au 31.12.2014
*Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2014 – Source : Insee, taux de chômage localisés – Sources : Direccte Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire – IGN GEOFLA
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

L'académie d'Orléans-Tours compte 511 539 élèves, apprentis et étudiants répartis entre 254 906 élèves du 1^{er} degré, 181 041 élèves du 2nd degré, 18 457 apprentis et 57 135 étudiants en situation post-baccalauréat (rentrée 2014 – rentrée 2013 pour les étudiants).

Le taux de collégiens boursiers⁽¹⁾ en Région Centre-Val de Loire pour l'année scolaire 2014-2015 est de 23,5%. Le taux le plus important est dans le Cher (26,3%). En lycée, il est de 19,4% et atteint 23,4% dans le Cher et l'Indre.

D'une manière générale, la Région compte davantage d'élèves de familles défavorisées⁽²⁾ qu'au niveau national (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). Quel que soit le niveau de scolarisation (collège, lycée, section de technicien supérieur, classe préparatoire aux grandes écoles), l'Indre-et-Loire présente les proportions d'élèves de familles défavorisées les plus faibles (respectivement 31,4%, 27,1%, 7,3% et 3,8%) tandis que l'Indre a les plus fortes (43,4%, 39,5% et 55,0%). Cependant, que ce soit pour les collégiens, les lycéens, les élèves de STS et de CPGE, la Région recense en proportion moins de familles très défavorisées⁽³⁾ en comparaison au niveau national (respectivement 11,5%, 9,1%, 2,2% et 11,8% contre 13,1%, 11,1%, 4,1% et 13,5%). D'une manière générale, l'Indre-et-Loire présente également les proportions de familles très défavorisées les plus faibles et l'Indre et le Cher les plus fortes.

À la session d'examen de 2014, le **taux d'accès⁽⁴⁾ au diplôme national du Brevet en Région est inférieur** d'un point au niveau national (82,0% contre 83,0%). Depuis 2012, cet indicateur a progressé de 1,4 point en Région tandis qu'il est resté stable au niveau national. C'est dans le Cher et l'Indre que la progression a été la plus forte (+ 4,7 points).

Malgré un taux encore légèrement inférieur à la session de 2014, l'écart d'accès⁽⁵⁾ des élèves de 2nde au Bac général et technologique qui existait avec le niveau national s'est profondément réduit (89,5% contre 90,1%). Le taux est toujours inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2nde générale et technologique vers la voie professionnelle. Le taux d'accès est le plus élevé dans l'Indre-et-Loire et le plus faible dans le Cher (respectivement 91,4% et 86,7%). Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel⁽⁶⁾ de l'académie Orléans-Tours à

la session d'examen de 2014 est de 67,2%, soit un taux identique au niveau national (67,1%). Contrairement à la session précédente, le taux a davantage progressé au niveau national qu'en Région (+ 2,2 points par rapport à la session 2013 en France contre + 0,3 point en Région).

Dans l'académie, à la rentrée 2014, 63,3% des nouveaux bacheliers ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur contre 68,2% en France. À l'échelle infrarégionale, les taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur varient de 60,4% dans l'Indre-et-Loire à 67,9% dans le Cher.

La région Centre-Val de Loire compte en proportion, en 2012-2013, **moins de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés⁽⁷⁾** en comparaison au niveau national (51,0% contre 56,7%). Ces jeunes sont plus scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur (respectivement 30,3% en Région et 29,0% en France dans le secondaire contre 20,7% et 27,7% dans le supérieur).

Selon le recensement de population de l'Insee de 2012, près de 18 200 jeunes âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme [🚫]⁽⁸⁾, soit un taux de 20,1% contre 20,2% au niveau national.

Les jeunes peu ou pas diplômés de 20-29 ans [🚫] représentent en Région 12,5% des jeunes de la classe d'âge non scolarisés (12,3% en France hexagonale). Les taux varient de 9,8% dans l'Indre-et-Loire à 14,3% dans le Loiret. Entre les recensements de 2007 et 2012, le nombre de jeunes peu ou pas diplômés en Région a baissé de 8,8 points contre 7,1 points en France.

L'analyse cartographique met en évidence une surreprésentation des hauts niveaux de qualification (bac + 2 et plus) [👍] dans les EPCI d'agglomérations (et plus particulièrement sur l'axe ligérien). À l'inverse, les faibles niveaux de qualification [🚫] se trouvent dans les EPCI ruraux des départements du sud de la Région. Cette répartition régionale sur le territoire est le reflet de l'offre en matière d'enseignement supérieur.

En 2011, la part de jeunes de 18 à 25 ans non insérés⁽⁹⁾ en France est de 21,1%. Elle varie en Région de 18,4% dans l'Indre-et-Loire (18^e rang des départements de l'hexagone) à 25,8% dans l'Indre (74^e rang) ■

- (1) Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
- (2) Définition de l'Éducation nationale : On entend par familles défavorisées, les professions et catégories socio-professionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
- (3) PCS très défavorisées = ouvriers non qualifiés + personnes n'ayant jamais travaillé + personnes au chômage.
- (4) Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
- (5) Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
- (6) Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
- (7) Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
- (8) Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
- (9) La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

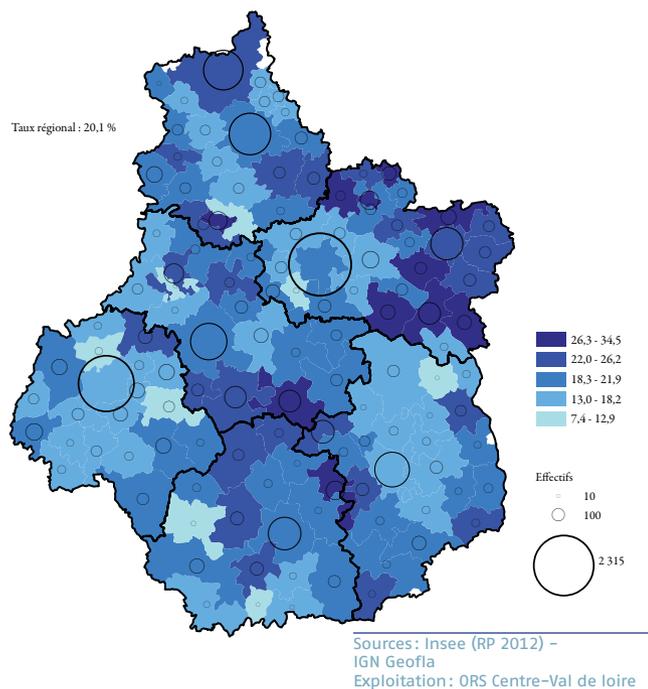
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2014-2015)	26,3 %	20,8 %	25,4 %	23,3 %	22,9 %	23,9 %	23,5 %	ND
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2014-2015)	23,4 %	19,2 %	23,4 %	17,0 %	18,2 %	19,2 %	19,4 %	ND
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2014-2015)	39,4 %	35,8 %	43,4 %	31,4 %	39,8 %	38,1 %	36,9 %	34,5 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2014-2015)	37,6 %	35,0 %	39,5 %	27,1 %	35,5 %	33,6 %	33,4 %	32,2 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2014-2015)	17,3 %	8,7 %	Pas de CPGE dans l'Indre	7,3 %	17,7 %	10,6 %	9,6 %	11,1 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2014-2015)	41,0 %	42,3 %	55,0 %	30,8 %	39,8 %	35,9 %	37,1 %	36,2 %
Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les collégiens (public + privé) (année scolaire 2014-2015)	14,3 %	10,0 %	13,3 %	9,9 %	12,5 %	11,8 %	11,5 %	13,1 %
Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les lycéens (public + privé) (année scolaire 2014-2015)	12,7 %	8,9 %	10,3 %	7,6 %	8,9 %	8,9 %	9,1 %	11,1 %
Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les étudiants en CPGE (public + privé) (année scolaire 2014-2015)	3,8 %	2,4 %	Pas de CPGE dans l'Indre	1,2 %	3,8 %	2,8 %	2,2 %	4,1 %
Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les étudiants en STS (public + privé) (année scolaire 2014-2015)	19,2 %	12,0 %	21,5 %	9,9 %	12,3 %	8,6 %	11,8 %	13,5 %
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2014)	77,5 %	80,9 %	85,7 %	84,6 %	84,3 %	80,4 %	82,0 %	83,0 %
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2014)	86,7 %	87,8 %	87,0 %	91,4 %	89,6 %	90,7 %	89,5 %	90,1 %
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2014)	68,6 %	66,7 %	58,8 %	68,4 %	68,5 %	67,9 %	67,2 %	67,1 %
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2013-2014)	67,9 %	62,0 %	62,4 %	60,4 %	64,6 %	64,8 %	63,3 %	68,2 %



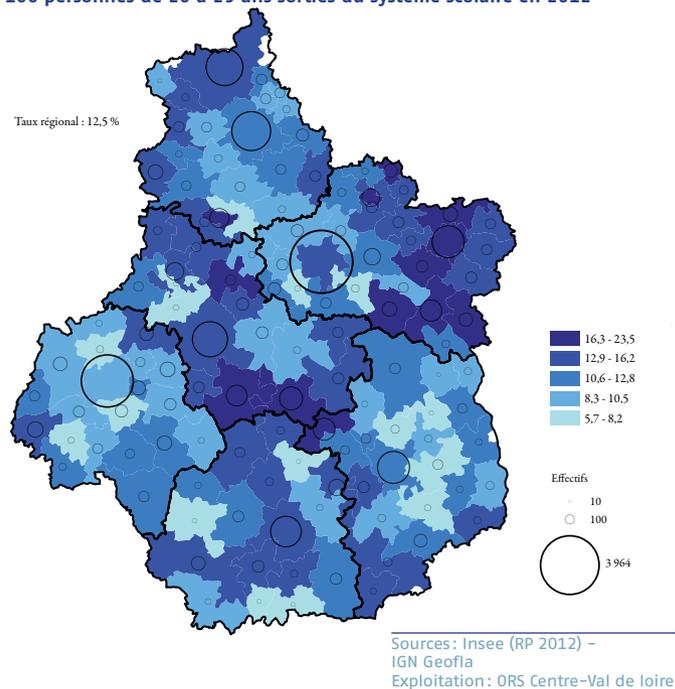
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France entière
Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2012-2013) (pour 100 jeunes de 16 à 24 ans) (données provisoires)	42,0%	37,5%	42,9%	65,4%	43,6%	53,3%	51,0%	56,7% (France hexa.)
<i>scolarisés dans le secondaire</i>	28,2%	31,8%	33,0%	28,3%	32,7%	30,4%	30,3%	29,0% (France hexa.)
<i>scolarisés dans le supérieur</i>	13,9%	5,7%	9,8%	37,1%	10,9%	22,9%	20,7%	27,7% (France hexa.)
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2012 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	2 097 19,3%	3 339 20,6%	1 597 21,6%	3 448 16,7%	2 340 21,4%	5 375 22,0%	18 196 20,1%	453 968 20,2% (France hexa.)
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires en 2012 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 043 11,7%	5 007 12,5%	2 273 13,0%	5 132 9,8%	3 687 13,8%	8 807 14,3%	27 949 12,5%	716 668 12,3% (France hexa.)
Proportion d'élèves de 16 ans et plus, scolarisés dans l'EN et sortants de formation (de l'éducation nationale, de l'apprentissage et de l'agriculture) (année scolaire 2013-2014)	7,7%	7,2%	8,0%	6,0%	6,4%	6,5%	6,7%	ND
Proportion d'élèves de 16 ans et plus, scolarisés dans l'EN et sortants de formations du 2nd cycle général (2 nd générale et technologique, 1 ^{re} et terminale générale) (année scolaire 2013-2014)	2,5%	2,1%	2,3%	2,2%	2,1%	1,9%	2,1%	ND
Proportion d'élèves de 16 ans et plus, scolarisés dans l'EN et sortants de formations du 2nd cycle technologique (1 ^{re} et terminale technologique) (année scolaire 2013-2014)	3,3%	4,4%	4,7%	2,6%	2,3%	3,4%	3,3%	ND
Proportion d'élèves de 16 ans et plus, scolarisés dans l'EN et sortants de formations du 2nd cycle professionnel (BAC PRO, CAP, MC, BMA...) (année scolaire 2013-2014)	12,2%	14,4%	14,4%	10,7%	10,3%	11,7%	12,1%	ND
15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisés sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2012 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisés)	88 283 36,7%	115 419 36,4%	73 463 40,9%	139 470 32,2%	96 672 38,4%	165 304 34,4%	678 610 35,7%	15 271 644 33,1% (France hexa.)
16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un bac+2 en 2012 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisés)	44 555 18,5%	64 610 20,4%	27 730 15,5%	109 910 25,4%	47 326 18,8%	114 429 23,8%	408 561 21,5%	12 187 688 26,4% (France hexa.)
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2011 (rang)	25,5% (70)	23,9% (55)	25,8% (74)	18,4% (18)	24,6% (60)	21,3% (41)	ND	21,1% (France hexa.)

Sources : Insee (RP 2012), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

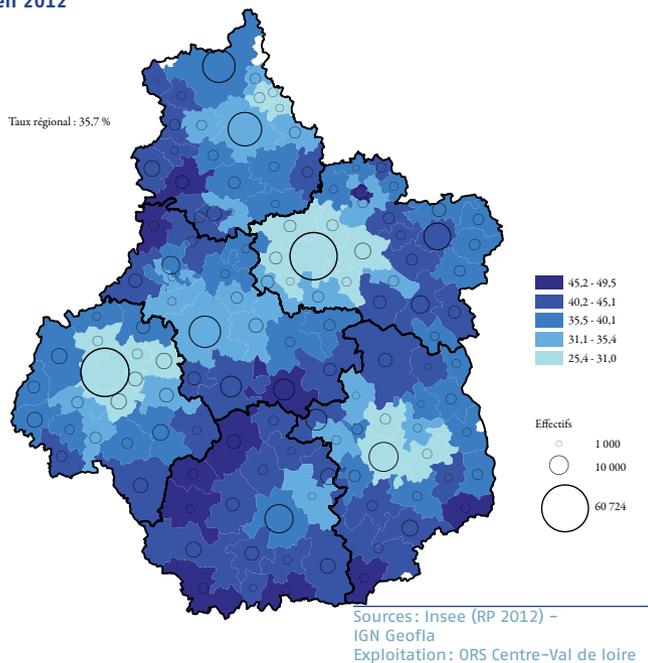
13 [Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2012



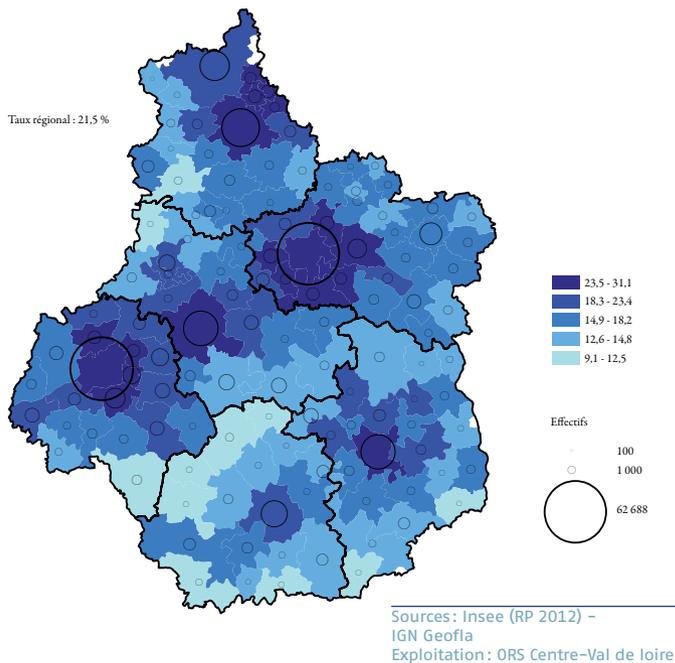
14 [Nombre de personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires pour 100 personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire en 2012



15 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2012



16 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et plus scolarisées en 2012



Au 1^{er} janvier 2014, la **Région Centre-Val de Loire** compte plus de 230 établissements d'hébergement pour adultes handicapés. Ces structures totalisent **6530 places d'hébergement**.

Le **taux d'équipement de la Région en maisons d'accueil spécialisées (MAS)** est de **0,7** place pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8 ‰ au niveau national), de **1,0 ‰ en foyers d'accueil médicalisé (FAM)** (0,7 ‰ en France hexagonale), et de **1,7 ‰ en foyers de vie** (1,5 ‰ en France métropolitaine).

La Région Centre-Val de Loire dispose de 77 **établissements et services d'aide par le travail** proposant 4 950 places, soit un **taux d'équipement de 3,9 places** pour 1000 adultes (3,5 ‰ au niveau national).

L'offre d'établissements en Région est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)⁽¹⁾ qui comptent 1852 places.

Au 1^{er} janvier 2014, 105 établissements accueillent des **jeunes ayant un handicap**. Ces structures offrent 4515 places, soit un **taux d'équipement de 7,1 places** pour 1000 enfants de moins de 20 ans (6,5 ‰ au niveau national). Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)⁽²⁾ de la Région totalisent 1760 places.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 2,1% des élèves de l'académie du 1^{er} degré présentent un handicap. Ils sont 1,9% dans le 2nd degré. Que ce soit dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, les élèves sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire⁽³⁾ (respectivement 60,9% et 64,0% des élèves en classe ordinaire contre 39,1% et 36,0% des élèves en enseignement spécial).

Plus de 9200 élèves scolarisés dans le 1^{er} et 2nd degré de l'académie présentent des troubles ou atteintes (tout confondu), au cours de l'année scolaire 2014-2015. Viennent en premier lieu, les troubles intellectuels et cognitifs pour 47,2% d'entre eux, puis les troubles du psychisme pour 17,6% et les troubles du langage et de la parole pour 13,5%.

Des aides financières sont accordées aux personnes handicapées.

Fin 2014, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)⁽⁴⁾ [O] est délivrée à 7 773 jeunes de la Région, ce qui représente 12,7 bénéficiaires pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (13,7 ‰ en France hexagonal au 31.12.2013).

Chez les adultes, la région Centre-Val de Loire compte au 31 décembre 2014, 38760 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)⁽⁵⁾ [O], soit 2,7 allocataires pour 100 personnes de 20 à 64 ans (2,7% en France hexagonale). En région, la part des adultes bénéficiant de l'AAH varie de 2,1% dans l'Eure-et-Loir et le Loiret à 4,0% dans l'Indre. Entre 2008 et 2014, le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté en moyenne de 3,5 points par an en Région. *L'interprétation des représentations cartographiques relatives à l'AAH et l'AEH doit être réalisée avec prudence car la présence de forts taux peut être directement corrélée à l'implantation des services et établissements sur les territoires.*

Au 31 décembre 2013, la France compte 4,7 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH)⁽⁶⁾ ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans (4,2 ‰ chez les plus de 60 ans). En Région, quel que soit la classe d'âge, le Cher présente les taux les plus élevés (respectivement 7,6 ‰ chez les moins de 60 ans et 6,5 ‰ chez les plus de 60 ans) ■

(1) Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement medico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDDPAH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.

(2) Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.

(3) La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.

(4) L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation restent les mêmes.

(5) Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'Etat et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.

(6) Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Lits ou places installés au 01.01.2014 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil ⁽¹⁾	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (MAS) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de lits ⁽³⁾</i>	4 87	2 86	6 173	6 170	4 144	4 169	26 829	638 25473
Foyers d'accueil médicalisé (FAM) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de lits ⁽³⁾</i>	6 154	10 278	5 120	10 243	8 258	12 241	51 1 294	858 23 065
Foyers de vie <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de lits et places ⁽³⁾</i> <i>dont nombre de places en accueil de jour</i>	7 212 53	13 475 25	11 195 40	19 521 185	11 213 45	19 513 152	80 2 129 500	1 641 48 349 12 824
Foyers d'hébergement <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de lits ⁽³⁾</i>	9 332	11 274	11 196	15 503	9 280	12 463	67 2 048	1 274 39 646
Foyers polyvalents ⁽²⁾ <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de lits ⁽³⁾</i>	0 0	0 0	0 0	1 15	0 0	3 84	4 99	77 2 816
Établissements expérimentaux <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de lits</i>	0 0	1 16	0 0	2 110	2 6	0 0	5 132	161 3 309
Structures d'accueil temporaire ⁽⁴⁾ <i>nombre de places</i>	22	7	15	39	25	56	164	3 960
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	8 600	14 799	15 475	14 1 255	11 598	15 1 222	77 4 949	1 450 114 999
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités Évaluation Réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 86	0 0	0 0	2 88	2 130	0 0	5 304	148 10 880
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et SAMSAH) <i>nombre de places ⁽⁵⁾</i>	300	255	126	497	326	348	1 852	44 305
Taux d'équipement en Maison d'accueil spécialisée (MAS) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,6	0,4	1,6	0,6	0,9	0,5	0,7	0,8
Taux d'équipement en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,0	1,3	1,1	0,8	1,6	0,7	1,0	0,7
Taux d'équipement en Foyer de vie pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,4	2,2	1,8	1,7	1,3	1,5	1,7	1,5
Taux d'équipement en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4,0	3,6	4,4	4,2	3,8	3,6	3,9	3,5

47

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2014 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	6 267 3,6%	5 134 2,1%	4 997 4,0%	9 362 2,8%	4 972 2,7%	8 028 2,1%	38 760 2,7%	1 006 900 2,7%
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2013*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	1,8	0,8	1,4	0,6	0,8	1,0	ND	1,1
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	2,4	1,1	1,3	0,7	1,0	1,2	ND	1,3
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2013*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	5,9	3,1	4,9	3,4	4,6	3,3	ND	3,6
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	4,1	2,7	2,9	2,1	2,7	2,7	ND	2,9
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2013*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	7,6	3,9	6,2	4,0	5,4	4,3	ND	4,7
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	6,5	3,8	4,3	2,7	3,7	4,0	ND	4,2

Page 18:

Sources : Statiss (Drees, ARS, Finess).

- (1) Les FAM, les foyers de vie / foyers occupationnels ou les foyers d'hébergement peuvent accueillir des places des différentes catégories. Il n'y a donc pas une correspondance stricte entre le comptage des établissements et celui des places
- (2) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)
- (3) Rupture de série: les places d'accueil temporaire ne sont pas comptabilisées
- (4) Toutes les places d'accueil temporaire sont comptabilisées y compris dans les établissements non dédiés à ce type d'accueil.
- (5) Services autonomes et services rattachés à un établissement

 VALEURS
 COMMENTÉES

Page 19:

Sources : Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2012)

*Sources: Enquête Drees 2013, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2013, Insee (estimations de population au 01/01/2014). Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

Lits ou places installés au 01.01.2014 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil ⁽¹⁾	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	9 395	10 648	6 268	11 620	8 369	13 718	57 3018	1212 66055
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 25	2 49	1 7	1 60	3 25	2 44	10 210	199 5368
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	3 93	3 41	1 45	8 311	5 157	2 80	22 727	428 14798
Établissements pour déficients moteurs (IEM) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 54	0 0	1 62	1 60	0 0	2 57	5 233	139 7031
Établissements pour déficients sensoriels ⁽²⁾ <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	1 52	0 0	1 50	0 0	1 98	3 200	116 7265
Établissements expérimentaux <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	1 12	1 14	0 0	0 0	0 0	2 26	73 1054
Jardins d'enfants spécialisés <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	3 39	0 0	0 0	1 18	2 44	6 101	10 226
Structures d'accueil temporaire ⁽³⁾ <i>nombre de places</i>	0	11	16	0	10	34	71	1417
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, y compris structures externes) ⁽⁴⁾ <i>nombre de services</i> <i>nombre de places</i>	5 202	12 212	5 154	14 519	11 265	16 408	63 1760	1571 45443
Taux d'équipement global en établissement pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	8,4	7,2	8,3	7,6	7,1	5,9	7,1	6,5

Sources : Statiss (Drees, ARS, Finess)

(1) Rupture de série : les places d'accueil temporaires ne sont pas comptabilisées.

(2) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs, et pour déficients auditifs et visuels.

(3) Toutes les places d'accueil temporaire sont comptabilisées y compris dans les établissements faisant de l'accueil permanent.

(4) Services autonomes et services rattachés à un établissement.

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2014 <i>pour 1000 jeunes de moins de 20 ans</i>	836 12,3	1666 15,0	682 14,3	1661 11,6	1182 15,4	1746 10,4	7773 12,7	211931 13,7 (31-12-2013)

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2012)

VALEURS COMMENTÉES



Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France entière
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé)* (année scolaire 2014-2015) (en %)	2,2%	2,3%	3,0%	2,1%	2,1%	1,7%	2,1%	ND
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé)* (année scolaire 2014-2015) (en %)	1,6%	2,1%	1,7%	2,4%	2,2%	1,5%	1,9%	ND
Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2014-2015) (en %)								
<i>en classe ordinaire</i>	53,4%	68,5%	57,6%	69,6%	59,2%	51,9%	60,9%	ND
<i>en enseignement spécial</i>	46,6%	31,5%	42,4%	30,4%	40,8%	48,1%	39,1%	ND
Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2014-2015) (en %)								
<i>en classe ordinaire</i>	58,1%	71,5%	50,0%	75,1%	62,5%	50,5%	64,0%	ND
<i>en enseignement spécial</i>	41,9%	28,5%	50,0%	24,9%	37,5%	49,5%	36,0%	ND
Nature des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2014-2015) (effectifs et en %)								
<i>Troubles intellectuels et cognitifs</i>	452 47,4%	726 39,6%	422 50,7%	1002 43,5%	602 48,5%	1159 55,9%	4363 47,2%	
<i>Troubles du psychisme</i>	220 23,1%	316 17,2%	259 31,1%	378 16,4%	197 15,9%	256 12,3%	1626 17,6%	
<i>Troubles du langage et de la parole</i>	85 8,9%	264 14,4%	47 5,6%	456 19,8%	185 14,9%	206 9,9%	1243 13,5%	
<i>Troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	65 6,8%	75 4,1%	41 4,9%	173 7,5%	83 6,7%	180 8,7%	617 6,7%	ND
<i>Troubles viscéraux</i>	17 1,8%	13 0,7%	ND ND	21 0,9%	19 1,5%	28 1,4%	99 1,1%	
<i>Troubles visuels</i>	14 1,5%	31 1,7%	16 1,9%	58 2,5%	9 0,7%	37 1,8%	165 1,8%	
<i>Troubles auditifs</i>	47 4,9%	53 2,9%	21 2,5%	76 3,3%	39 3,1%	98 4,7%	334 3,6%	
<i>Plusieurs troubles associés</i>	38 4,0%	184 10,0%	25 3,0%	97 4,2%	83 6,7%	80 3,9%	507 5,5%	
<i>Autres troubles</i>	15 1,6%	172 9,4%	ND ND	44 1,9%	25 2,0%	30 1,4%	287 3,1%	
Total	953 100%	1834 100%	833 100%	2305 100%	1242 100%	2074 100%	9241 100%	ND

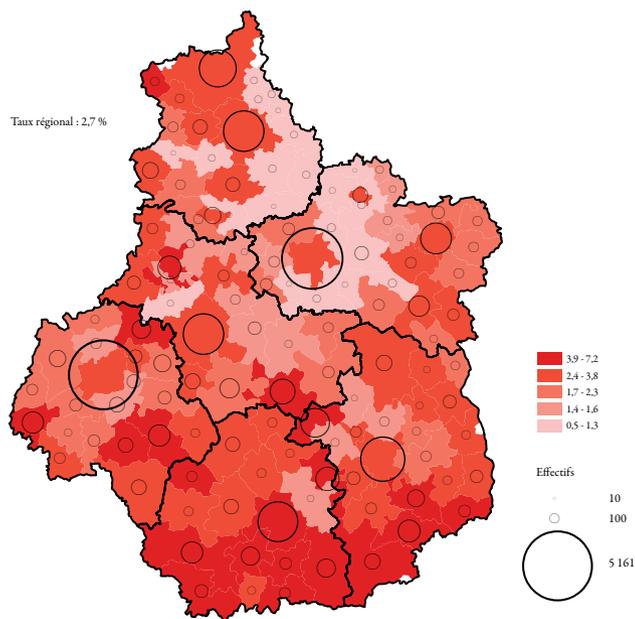
Source: Rectorat de l'académie Orléans-Tours

*données provisoires



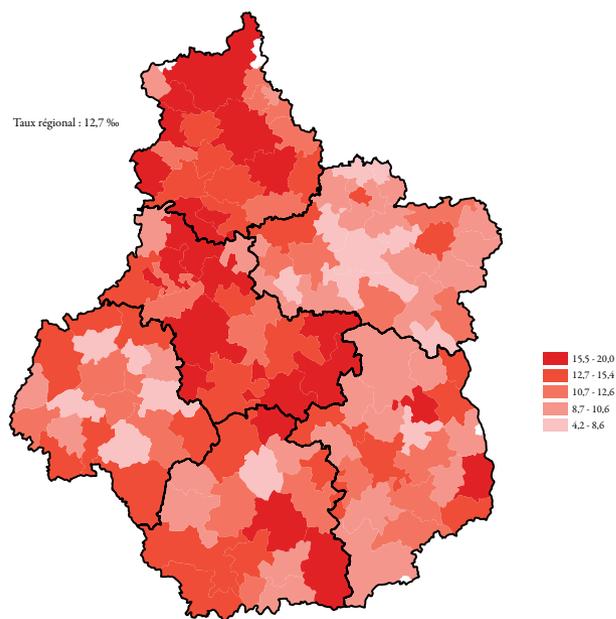


17 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2014 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2012) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

18 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2014 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2012) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



L'espérance de vie à 60 ans en France au 1^{er} janvier 2013 est de 22,8 ans chez les hommes et 27,3 ans chez les femmes. En Région, les hommes et les femmes de l'Indre-et-Loire ont l'espérance de vie à 60 ans la plus élevée (respectivement 23,4 ans et 28,0 ans). À l'inverse celles et ceux de l'Indre ont la plus faible (21,7 ans et 26,4 ans).

Selon le recensement de population de l'Insee de 2012, **37,9% des personnes âgées de 75 ans et plus de la Région vivent seules** [👤], contre 38,6% au niveau national. De plus, **entre 2007 et 2012, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules a davantage progressé en Région** en comparaison au niveau national (+ 11,5% contre + 9,3%). En raison d'une offre de proximité des services à la personne sur tout le territoire, en ville comme en milieu rural, les personnes âgées vivent de plus en plus dans leur domicile.

À l'échelle des départements de la Région, des disparités sont observées, puisque le Loir-et-Cher a le plus faible taux de personnes âgées vivant seules (36,9%) et l'Indre le plus élevé (38,4%).

En 2012, 89,8% des personnes âgées vivent à domicile et 10,0% dans un établissement social de court séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement, résidence sociale (contre 90,3% et 9,4% en France hexagonale).

Au 1^{er} janvier 2014, la Région dispose de **plus de 27000 places en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** ⁽¹⁾, soit un **taux d'équipement de 100,6 lits** pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (**95,1‰ en France hexagonale**). La Région dispose également de **719 lits en maison de retraite non Ehpad, 3738 places en logements foyers et 1349 lits en unités de soins de longue durée (USLD)** soit un taux d'équipement pour ces structures de 21,6 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (**27,1‰ en France hexagonale**).

En matière d'**hébergement temporaire** ⁽²⁾, **690 places** sont dédiées en Région Centre-Val de Loire dont 469 dédiées au plan Alzheimer. La Région compte également près de **500 places d'accueil de jour** dont 371 elles aussi dédiées au plan Alzheimer.

Fin 2013, 52 241 personnes âgées de la Région sont bénéficiaires de l'APA ⁽³⁾ dont 28 182 à domicile. Le taux régional de bénéficiaires de l'APA est de 193,0 pour

1 000 personnes âgées de 75 ans et plus contre 206,1‰ en France hexagonale. Les taux en Région varient de 169,4‰ dans l'Indre-et-Loire à 212,1‰ dans le Loiret.

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées afin de bénéficier d'aides dans les actes de la vie quotidienne (dans ce document, il s'agit des données de la Carsat et de la MSA). L'aide ménagère [👤] est délivrée fin 2014 en Région à 7 971 personnes âgées, soit 29,7 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Le taux de bénéficiaires en Région varie de 17,2‰ dans l'Eure-et-Loir à 52,2‰ dans l'Indre. Entre fin 2013 et fin 2014, **le nombre de bénéficiaires en Région a diminué de 42,4%** (de -28,7% dans l'Indre à -50,2% dans le Loiret). À l'échelle infrarégionale, les taux les plus élevés s'observent dans une grande majorité d'EPCI de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

L'**indice de grand vieillissement** ⁽⁴⁾ [👤] régional en 2012 est **de 50,3** personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans. Ce dernier est de **47,6 en France** à la même date. Il varie en Région de 47,9 dans le Cher à 53,6 dans l'Indre. Entre 2007 et 2012, l'indice a augmenté de 14,1% en Région et 14,5% au niveau national. À l'échelle des EPCI, l'indice est plus élevé dans la moitié sud de l'Eure-et-Loir, le nord du Loir-et-Cher et dans certains EPCI de l'Indre.

Au 31 décembre 2014, la Région Centre-Val de Loire compte 24,6 bénéficiaires du minimum vieillesse ⁽⁵⁾ [👤] pour 1 000 personnes de 65 ans et plus. Les taux s'échelonnent en Région, de 19,7‰ dans le Loir-et-Cher à 30,0‰ dans l'Indre. La représentation cartographique fait apparaître des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certains EPCI ruraux du sud de la Région ■

(1) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité restent des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.

(2) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).

- (3) Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), administrée et financée principalement par les conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
- (4) L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
- (5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2012	13 972 38,3 %	14 667 37,5 %	11 842 38,4 %	23 315 38,1 %	14 667 36,9 %	23 272 38,1 %	101 734 37,9 %	2 239 852 38,6 %
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2012 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
<i>vivent en logement ordinaire</i>	32 506 89,0 %	34 919 89,4 %	27 773 90,2 %	55 327 90,4 %	35 471 89,3 %	55 081 90,2 %	241 077 89,8 %	5 243 394 90,3 %
<i>vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale</i>	3 937 10,8 %	4 036 10,3 %	2 995 9,7 %	5 704 9,3 %	4 169 10,5 %	5 898 9,7 %	26 740 10,0 %	546 601 9,4 %
<i>Autre</i>	65 0,2 %	117 0,3 %	35 0,1 %	176 0,3 %	71 0,2 %	76 0,1 %	540 0,2 %	16 169 0,3 %
20 Indice de grand vieillissement en 2012 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	47,9	49,1	53,6	51,1	52,8	48,8	50,3	47,6
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2012	15,9 %	16,5 %	17,2 %	17,3 %	17,6 %	16,4 %	16,8 %	15,8 %
Espérance de vie à 60 ans au 1 ^{er} janvier 2013*								
<i>hommes (rang)</i>	22,1	22,9	21,7	23,4	22,9	23,0	ND	22,8
<i>femmes (rang)</i>	26,8	26,8	26,4	28,0	27,4	27,5	ND	27,3

Source : Insee (RP 2012)

*Source : Insee, estimations de population, Etat civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2014 publics ou privés – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite non Ehpad⁽¹⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	1	3	1	5	4	1	15	437
<i>nombre de lits</i>	59	108	78	272	187	15	719	15 601
Logement foyer⁽¹⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	13	12	10	28	12	13	88	2 331
<i>nombre de logements⁽²⁾</i>	516	450	377	1 166	521	708	3 738	111 049
EHPAD⁽¹⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	40	47	39	61	49	68	304	7 204
<i>nombre de lits</i>	3 859	4 072	3 062	5 762	4 275	6 004	27 034	554 218
Hébergement temporaire⁽⁴⁾								
<i>nombre de places</i>	93	74	89	170	109	155	690	11 318
<i>dont places dédiées au plan alzheimer</i>	66	74	35	65	107	122	469	9 048
Accueil de jour								
<i>nombre de places</i>	68	62	20	151	84	111	496	12 844
<i>dont places dédiées au plan alzheimer</i>	68	62	20	94	60	67	371	10 441
Soins de longue durée (USLD)⁽³⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	587
<i>nombre de lits</i>	277	222	155	205	160	330	1 349	31 396
Taux d'équipement en structures d'hébergement permanent non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2014 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)	23,3	20,2	19,9	26,8	21,5	17,3	21,6	27,1
Taux d'équipement en établissements d'hébergement (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2014 (EHPAD)	105,3	105,3	99,8	93,8	105,7	98,9	100,6	95,1

Sources: Statiss (DREES - ARS - FINES - Données SAE 2013 déclarées par les établissements, Base administrative)

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) au 31.12.2013**								
<i>À domicile</i>	3 795	3 768	3 139	5 552	4 288	7 640	28 182	710 580
<i>En établissement</i>	3 308	3 725	2 577	4 983	4 011	5 455	24 059	500 512
Total (domicile + établissement)	7 103	7 493	5 716	10 535	8 299	13 095	52 241	1 211 092
Bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (Insee, estimations de population au 01/01/2014)	192,1	190,8	187,6	169,4	207,6	212,1	193,0	206,1
Nombre d'allocataires du minimum vieillesse*** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2014)	1 895 27,4	1 537 20,7	1 668 30,0	2 871 25,4	1 424 19,7	2 905 25,1	12 300 24,6	ND
Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile*** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2014)	1 084 29,7	671 17,2	1 609 52,2	2 323 38,0	1 022 25,7	1 262 20,7	7 971 29,7	ND

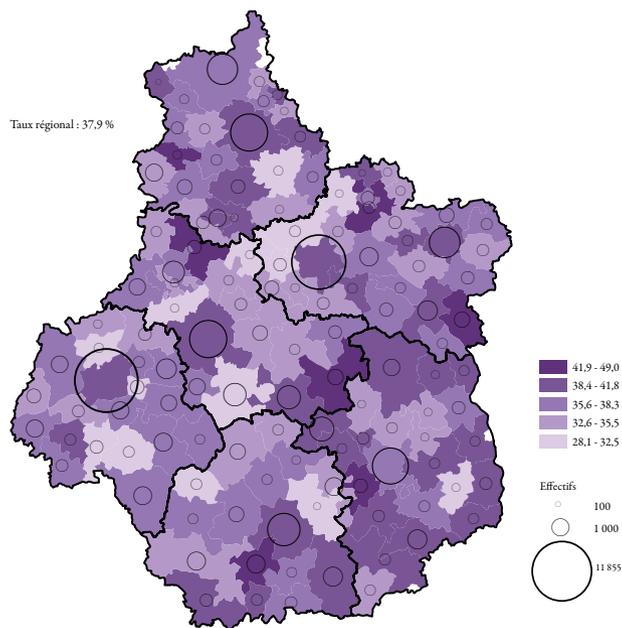
(1) Non compris les établissements d'accueil temporaire
 (2) Inclut l'hébergement de nuit éclaté
 (3) Source SAE - ÉTABLISSEMENTS ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

(4) Toutes les places d'accueil temporaire en hébergement complet en internat sont comptabilisées y compris dans les établissements faisant de l'accueil permanent

**Source: Drees - Enquête annuelle «Aide sociale»
 ***Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2012)

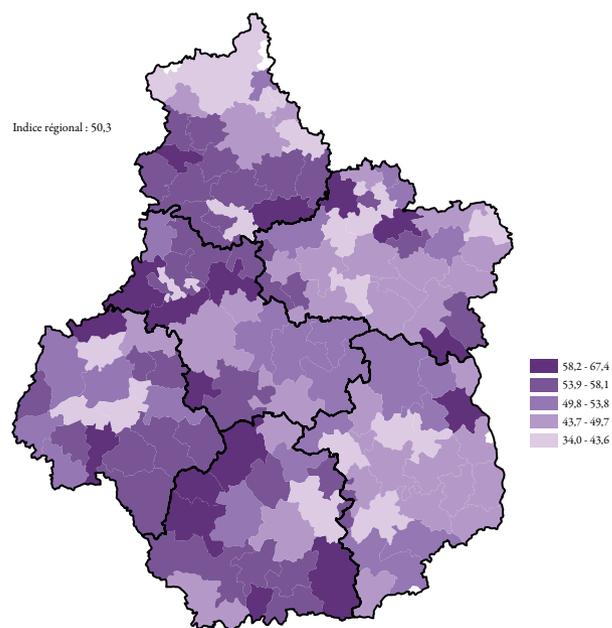


19 [Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2012



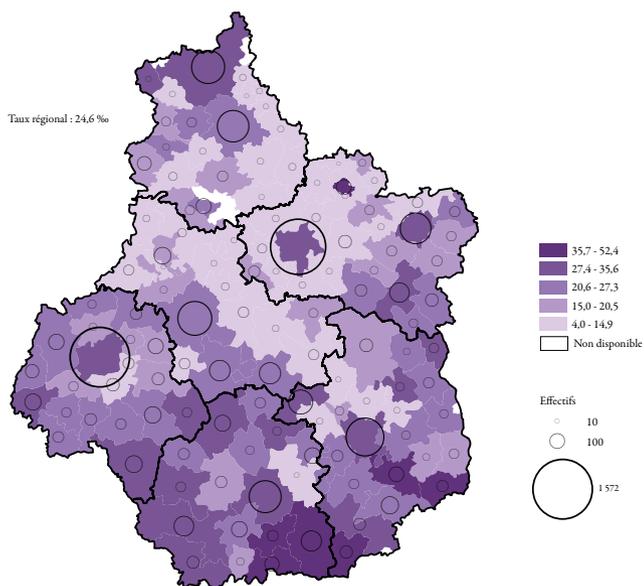
Sources: Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

20 [Indice de grand vieillissement en 2012



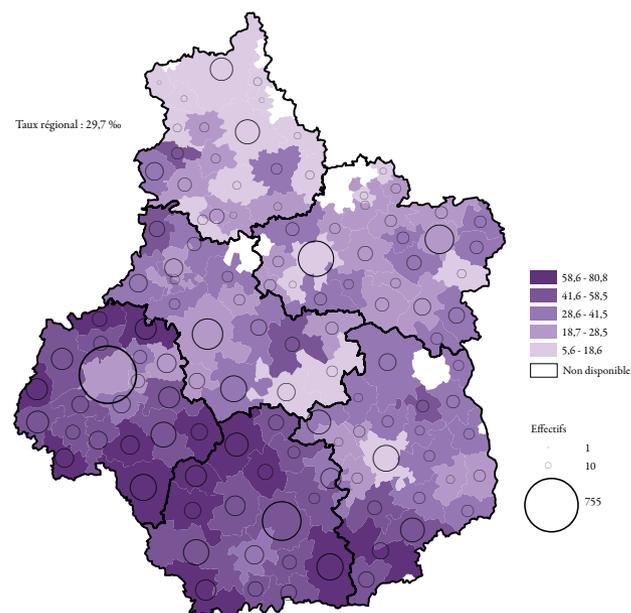
Sources: Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

21 [Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2014 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

22 [Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2014 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2012) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

E L'Insee estime en 2012 à **12,3% le taux de personnes pauvres⁽¹⁾ en Région Centre-Val de Loire**. Ce taux est de **2 points inférieur** à celui relevé **au niveau national**. Le taux de pauvreté varie en Région de 11,6% dans l'Indre-et-Loire à 14,3% dans l'Indre.

Selon l'âge, c'est chez les moins de 30 ans que le taux de pauvreté est le plus élevé (20,8% en Région et 21,9% en France hexagonale). D'une manière générale, quelle que soit la classe d'âge, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté les plus élevés et l'Eure-et-Loir les plus faibles.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Fin 2014, la Caf et la MSA recensent **442700 allocataires de prestations sociales en Région**, ce qui représente **39,2% des ménages** (42,1% en France hexagonale au 31.12.2013). Ainsi, **46,3% de la population de la Région Centre-Val de Loire est couverte par au moins une prestation sociale** (48,5% en France hexagonale au 31.12.2013).

Fin 2014, le **RSA⁽²⁾** est délivré à **77 856 bénéficiaires de la Région (+6,2% par rapport à fin 2013)**, ce qui représente **59,3 bénéficiaires** pour 1000 personnes de 25 à 64 ans (**67,3 ‰ en France hexagonale**) [1]. Le **RSA socle seul majoré est attribué à 6 832 allocataires** (8,8%), le **RSA socle seul non majoré à 40 706 personnes** (52,3%) et le **RSA activité à 20 505 habitants** de la Région (26,3%). Les taux de bénéficiaires du RSA sont plus élevés dans les EPCI urbanisés.

Au 31 décembre 2014, la Région compte 4,2 allocataires du RSA socle seul pour 100 ménages (5,2% en France hexagonale). Le taux de bénéficiaires varie de 3,6% dans l'Indre à 5,5% dans le Cher.

Le RSA socle seul majoré quant à lui, représente 9,4 allocataires pour 100 familles monoparentales de la Région (9,0% en France hexagonale).

Fin 2014, près de 24 200 familles monoparentales de la Région perçoivent l'allocation de soutien familial (ASF) [1]⁽³⁾, soit 6,9 allocataires pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (7,2% en France hexagonale au 31.12.2013). Les taux de bénéficiaires de l'ASF sont également plus élevés dans les EPCI urbanisés de la Région.

En région Centre-Val de Loire, fin 2014, le taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique⁽⁴⁾ est de 12,8 allocataires

pour 1000 personnes âgées de 18 à 59 ans (12,2 ‰ au niveau national). Depuis fin 2013, le nombre de bénéficiaires en Région a augmenté de 4,4%. À l'échelle des départements, les taux s'échelonnent de 10,8 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 16,4 ‰ dans le Cher.

Fin 2014, 1676 résidents de la Région bénéficient de l'allocation temporaire d'attente⁽⁵⁾, soit 5,1% de plus qu'en 2013.

La Région compte, fin 2013, 2,2 bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité⁽⁶⁾ pour 1000 personnes de 25 à 59 ans (2,8 ‰ au niveau national). Dans l'Eure-et-Loir, 1,5 ‰ des personnes de 25-59 ans bénéficient de l'ASI contre 3,4 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social permet aux personnes à faible revenu d'y avoir accès. Au 1^{er} janvier 2014, la Région compte près de 187 600 logements sociaux [1], ce qui représente 16,6% de logements sociaux pour 100 résidences principales (16,5% en France hexagonale).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus⁽⁷⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocations logement qui ont pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Fin 2014, plus de 232 250 ménages de la Région bénéficient d'une aide au logement (ALS, ALF, APL) [1], soit 205,7 allocataires pour 1000 ménages (228,1 ‰ en France hexagonale au 31.12.2013). L'Eure-et-Loir a le plus faible taux d'allocataires toutes aides confondues (172,0 ‰) et l'Indre-et-Loire le plus élevé (238,4 ‰). Le taux dans ce dernier est sans doute élevé comparativement aux autres départements en raison de la présence importante d'étudiants.

Les taux de bénéficiaires d'allocations logement sont directement corrélés à l'offre de logement social. À l'échelle infrarégionale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'allocations logements sont plus élevés dans les EPCI urbains de la Région ■

(1) Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.

(2) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.

- (3) L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
- (4) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- (5) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.
- (6) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- (7) Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadéquation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012	14,1%	11,3%	14,3%	11,6%	12,1%	12,2%	12,3%	14,3%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2012								
<i>moins de 30 ans</i>	23,7%	18,3%	24,1%	21,1%	20,2%	20,2%	20,8%	21,9%
<i>de 30 à 39 ans</i>	16,9%	13,0%	16,2%	12,7%	14,7%	14,9%	14,3%	15,8%
<i>de 40 à 49 ans</i>	16,6%	13,2%	16,5%	13,1%	14,8%	13,9%	14,2%	16,3%
<i>de 50 à 59 ans</i>	13,6%	10,2%	14,2%	10,5%	11,5%	10,6%	11,3%	13,4%
<i>de 60 à 74 ans</i>	9,0%	7,8%	9,1%	7,1%	6,9%	8,3%	7,9%	10,1%
<i>75 ans ou plus</i>	9,6%	6,5%	11,8%	8,6%	7,7%	6,5%	8,2%	10,2%
Nombre total d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2014 pour 100 ménages	54 329 38,2%	68 675 38,3%	37 508 35,4%	113 115 42,0%	54 038 36,8%	115 035 40,4%	442 700 39,2%	11 607 586 42,1% (31-12-2013)
Nombre total de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2014 pour 100 personnes	136 211 43,7%	204 832 47,4%	92 828 40,6%	282 610 47,3%	147 944 44,6%	323 465 48,8%	1 187 890 46,3%	30 742 057 48,5% (31-12-2013)
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2014	12 360	11 376	6 697	17 726	9 610	20 087	77 856	2 226 300
<i>dont RSA socle seul majoré</i>	1 068	1 000	598	1 468	762	1 936	6 832	183 300
<i>dont RSA socle seul non majoré</i>	6 767	6 180	3 240	9 027	5 101	10 391	40 706	1 237 000
<i>dont RSA Activité</i>	2 992	2 914	1 997	4 842	2 484	5 276	20 505	530 900
Nombre d'allocataires du RSA socle seul (majoré ou non) au 31.12.2014 pour 100 ménages	7 835 5,5%	7 180 4,0%	3 838 3,6%	10 495 3,9%	5 863 4,0%	12 327 4,3%	47 538 4,2%	1 420 300 5,2%
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2014 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 068 11,8%	1 000 8,3%	598 9,8%	1 468 8,4%	762 8,9%	1 936 9,7%	6 832 9,4%	183 300 9,0%
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2014 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	25 687 64,3%	38 026 73,7%	18 315 67,6%	53 680 69,7%	27 580 70,5%	59 372 71,4%	222 660 70,0%	2 023 505 68,7% (31-12-2013)
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31.12.2014 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 730 21,9%	7 825 15,2%	4 989 18,4%	13 524 17,5%	6 655 17,0%	13 537 16,3%	55 260 17,4%	1 578 705 18,8% (31-12-2013)
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2014 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans	2 593 16,4	2 728 12,0	1 706 15,2	3 461 10,8	2 304 13,9	4 251 12,1	17 043 12,8	418 300 12,2

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2014	136	202	57	537	169	575	1 676	51 400 (31-12-2013)
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2013 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	423 3,1	303 1,5	336 3,4	450 1,7	263 1,8	677 2,3	2 452 2,2	80 300 2,8
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage*** au 31.12.2014	23	32	20	32	16	46	169	7 100
24 Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2014 pour 100 résidences principales	21 326 15,0%	31 102 17,3%	17 873 16,9%	47 638 17,7%	20 703 14,1%	48 956 17,2%	187 598 16,6%	4 547 600 16,5%
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2014 pour 1 000 ménages	14 081 99,0	16 139 89,9	10 679 100,8	30 789 114,3	13 313 90,6	30 340 106,5	115 341 102,2	2 772 624 100,6 (31-12-2013)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2014 pour 1 000 ménages	9 782 68,8	7 848 43,7	6 522 61,5	25 864 96,0	8 605 58,6	18 406 64,6	77 027 68,2	2 321 960 84,2 (31-12-2013)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2014 pour 1 000 ménages	5 751 40,4	6 890 38,4	3 746 35,3	7 546 28,0	5 102 34,7	10 849 38,1	39 884 35,3	1 193 600 43,3 (31-12-2013)
25 Nombre d'allocataires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2014 pour 1 000 ménages	29 614 208,3	30 877 172,0	20 947 197,6	64 199 238,4	27 020 183,9	59 595 209,1	232 252 205,7	6 228,1 (31-12-2013)
26 Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2014 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 021 7,6%	3 798 6,0%	2 124 7,6%	5 566 6,9%	2 956 6,8%	6 729 7,1%	24 194 6,9%	647 330 7,2% (31-12-2013)
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au 31.12.2014 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	10 369 259,6	16 183 255,2	6 795 241,7	20 512 253,8	11 242 256,9	25 750 271,5	90 851 258,9	2 253 222 250,0 (31-12-2013)

Sources : Caf, MSA au 31.12.2014, Carsat, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2014, Dreal Centre-Val de Loire (RPLS 2014, MEDDE - CGDD - S0eS), Insee (RP 2012), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

*Sources : Pôle emploi, fichier national des Assedic, données semi-définitives (Drees)

** Sources : CNAMTS, CDC, estimations Drees

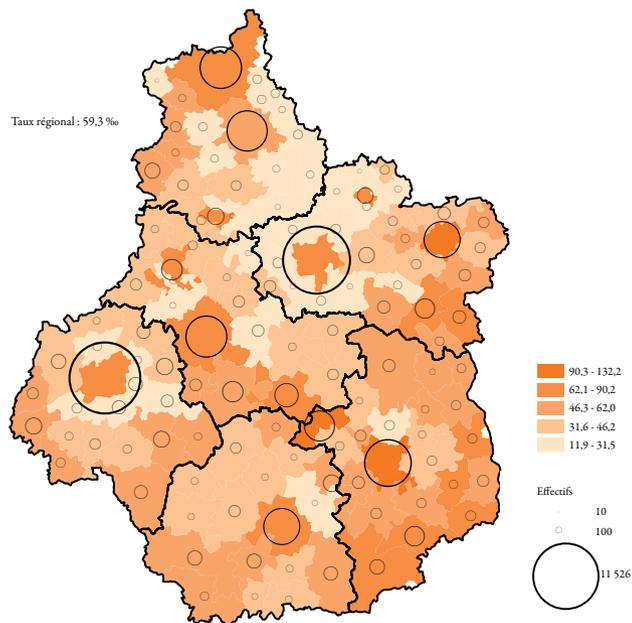
*** Sources : CNAV, MSA, estimations Drees





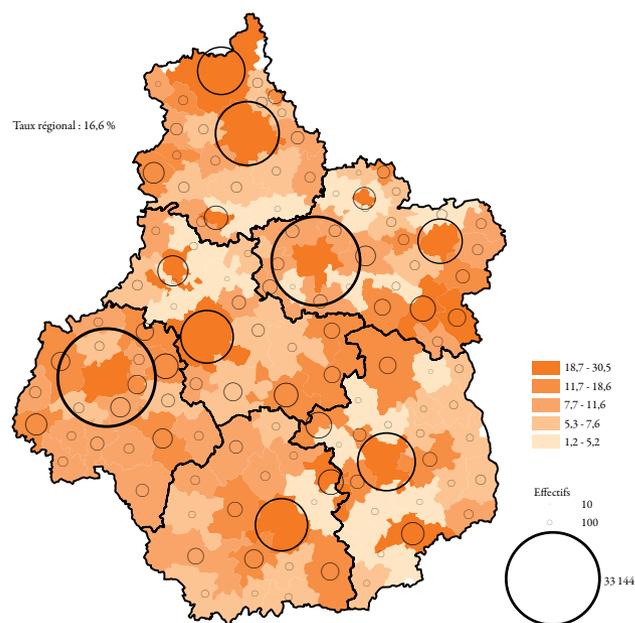
CARTOGRAPHIE

23 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2013 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



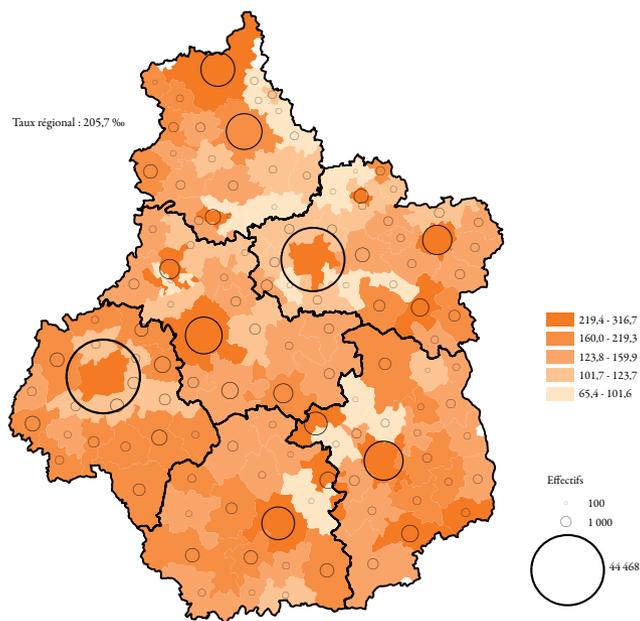
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2012) – IGN Geofia
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2014 pour 100 résidences principales



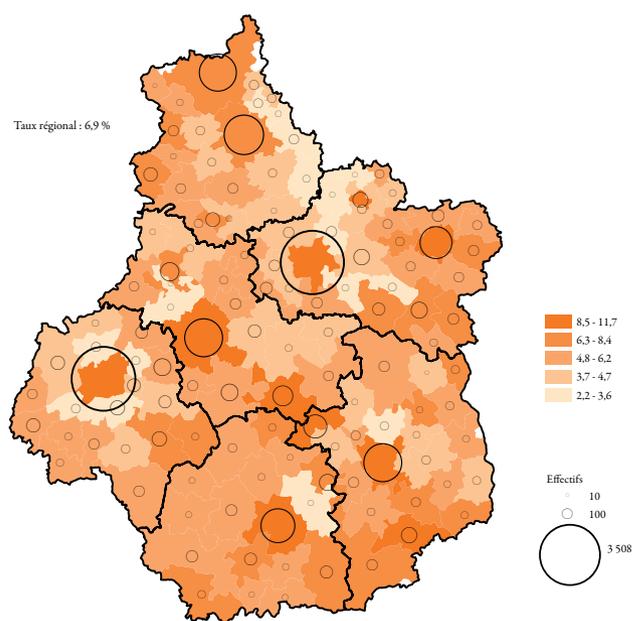
Sources : RPLS 2014, Medde – GDD – S0es/Dreal Centre-Val de Loire – Seevac, Insee (RP 2012) – IGN GE0FLA – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2014 pour 1000 ménages



Sources : Caf, Msa, Insee (RP 2012) – IGN GE0FLA
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2014 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2012) – IGN Geofia
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris...). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en Région Centre-Val de Loire offrent** au 1^{er} janvier 2014, **3865 places d'hébergement social** (CADA⁽¹⁾, CHRS⁽²⁾, CPH et centre d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) **et 5054 places en logement accompagné⁽³⁾** (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

Au début de l'année 2014, **2358 places d'hébergement** sont recensées (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants...) dont 1259 places d'urgences (53,4%), 1039 d'insertion (44,1%) et 60 de stabilisation⁽⁴⁾ (2,5%).

Le **taux d'équipement régional en places d'hébergement est de 1,4** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans contre **1,9 au niveau national**. Les taux varient en Région de 0,8‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,5‰ dans le Loiret.

Fin 2013, la Région **compte 2,3% de la population bénéficiaire de la CMU de base contre 2,9% au niveau national**. S'agissant de la **CMUC⁽⁵⁾, 5,7% de la population régionale en bénéficie fin 2013 (6,3% en France hexagonale)**.

L'aide médicale d'État⁽⁶⁾ a été délivrée à 4 295 résidents de la région Centre-Val de Loire, fin 2014 ■

- (1) Les **Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
- (2) Les **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, «Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement», mars 2013, 76 p).
- (3) Le terme «**logement accompagné**» recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
- (4) L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
- (5) La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
- (6) L'**Aide Médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général. L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMUC complémentaire. Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100% pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

Lits ou places installés au 01.01.2014 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	122	151	78	234	152	334	1 071	38 361
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) <i>nombre de lits, places</i>	186	210	79	239	230	473	1 417	23 380
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	56	76	51	333	170	601	1 287	24 794
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 486
Logement accompagné								
Résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	332	909	178	635	521	894	3 469	99 798
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	80	89	67	151	84	163	634	11 356
Foyers de jeunes travailleurs⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	0	177	0	49	0	0	226	22 610
Foyers de travailleurs migrants⁽¹⁾ <i>nombre de lits, places</i>	44	50	0	47	0	584	725	51 644
Nombre de places d'hébergement	178	227	129	567	322	935	2 358	62 489
<i>dont urgences</i>	56	86	61	309	150	597	1 259	23 848
<i>dont stabilisation</i>	0	0	0	24	20	16	60	7 374
<i>dont insertion</i>	122	141	68	234	152	322	1 039	31 267
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,0	0,8	1,0	1,2	1,0	2,5	1,4	1,9

Sources : Statiss (Finess, Drees, DRJSCS, DGCS),

(1) Non transformés en résidences sociales

Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2013 (pour 100 habitants)	8 085 2,5%	11 136 2,5%	4 771 2,0%	13 444 2,2%	8 020 2,3%	15 082 2,2%	60 538 2,3%	1 898 330 2,9%
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) au 31.12.2013 (pour 100 habitants)	21 867 6,8%	23 346 5,3%	13 196 5,6%	30 383 5,0%	18 413 5,4%	43 186 6,4%	150 391 5,7%	4 057 196 6,3%
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2014	348	652	143	1 120	372	1 660	4 295	ND

Sources : Insee RP, exploitation complémentaire, Fonds CMU (31.12.2013), *CPAM

 VALEURS COMMENTÉES

La Région Centre-Val de Loire compte au 1^{er} janvier 2014 près de **3000 places d'accueil⁽¹⁾ pour enfants et adolescents en difficulté sociale, soit un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 5,0 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (contre 4,0‰ en France hexagonale).**

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Fin 2013, la **moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance des jeunes au niveau national (49,9%) ont concerné des mesures de placements** (enfants confiés à l'ASE et placements directs). La proportion varie en Région de 29,5% dans le Loiret à 57,9% dans le Cher.

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles,
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Au niveau national, fin 2013, 31,5% des actions éducatives ont concerné des actions à domicile. En Région, 25,5% des actions éducatives de l'Eure-et-Loir ont été des actions à domicile contre 65,4% dans le Loiret.

Fin 2013, 10,0% des mesures de placements ont été réalisées sous forme de placements directs. Cela concerne 4,5% des placements de l'Eure-et-Loir et 13,9% de ceux du Loiret-Cher.

Au total, **1,9% des jeunes de moins de 20 ans en France ont bénéficié d'une mesure d'aide sociale à l'enfance** au 31 décembre 2013 (actions éducatives à domicile, actions éducatives en milieu ouvert, mesures de placement). Les taux varient de 1,5% dans l'Indre-et-Loire à 2,9% dans le Loiret ■

(1) Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une MECS peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

Lits ou places installés au 01.01.2014 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant <i>nombre de places</i>	75	14	9	28	30	30	186	4885
Pouponnières à caractère social <i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	796
Foyers de l'enfance <i>nombre de places</i>	93	104	36	137	0	60	430	10233
Maisons d'enfants à caractère social (MECS) <i>nombre de places</i>	0	628	147	569	265	456	2065	43071
Structures intermédiaires de placement social <i>nombre de places</i>	0	0	0	8	0	0	8	239
Lieux de vie et d'accueil <i>nombre de places</i>	37	22	0	8	0	5	72	2624
Village d'enfants <i>nombre de places</i>	0	50	0	100	0	57	207	1282
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	3,0	7,0	4,0	6,0	4,0	4,0	5,0	4,0

Source: Statiss (DRJSCS, Finess), Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2013	2,5%	1,9%	2,0%	1,5%	2,3%	2,9%	ND	1,9%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) dans le total des mesures d'ASE (en %)* au 31.12.2013	57,9%	53,4%	47,9%	55,3%	41,2%	29,5%	ND	49,9%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en %)* au 31.12.2013	41,0%	25,5%	26,0%	29,5%	39,0%	65,4%	ND	31,5%
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) (en %)* au 31.12.2013	31,0%	24,9%	15,1%	19,6%	20,0%	15,9%	ND	22,1%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en %)* au 31.12.2013	6,1%	4,5%	6,4%	6,0%	13,9%	7,9%	ND	10,0%

*Source: Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2013, Insee, estimation de population au 01/01/2014

 VALEURS COMMENTÉES

Synthèse

L'accroissement démographique intercensitaire régional est moindre en Région qu'au niveau national. Dans les départements du sud de la Région, il est relevé un déclin démographique entre les recensements de 2007 et 2012. La population régionale déjà plus âgée que celle du niveau national vieillit également plus rapidement (moindre accroissement des jeunes de moins de 20 ans et accroissement des 75 ans et plus et de l'indice de vieillissement proche du national). Des disparités infrarégionales sont relevées avec des taux et des évolutions plus élevés marquant un vieillissement de la population plus important dans les départements du sud de la Région. Toutefois, en valeur absolue, les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire voient leurs nombres de séniors croître considérablement. L'accueil en établissement ou l'accompagnement de ces personnes vieillissantes à domicile n'en reste donc pas moins un défi majeur pour ces départements.

La Région compte en proportion un peu moins de familles monoparentales et de familles sans actif occupé qu'au niveau national mais avec des taux d'évolution entre les recensements de 2007 et 2012 une nouvelle fois un peu plus élevés.

S'agissant de l'emploi, les taux standardisés d'inactifs et d'emplois précaires en Région sont inférieurs au niveau national. La région Centre-Val de Loire compte davantage d'ouvriers et d'employés mais moins de cadres en comparaison à la France hexagonale.

Le pourcentage de foyers fiscaux imposés et le revenu fiscal médian par unité de consommation sont proches du niveau national. La Région compte cependant davantage d'habitants en situation de surendettement.

Le taux de chômage régional est proche de l'Hexagone, cependant la Région compte en proportion davantage de demandeurs d'emploi de longue durée et de jeunes demandeurs d'emploi.

D'une manière générale, quel que soit le niveau de scolarisation des élèves de la Région (collèges, lycées, STS, CPGE), ces derniers proviennent davantage de familles défavorisées par rapport au niveau national. Il est cependant recensé en proportion moins de familles très défavorisées suivant le mode de scolarisation en Région. Les taux d'accès des élèves de la Région au diplôme national du Brevet et des élèves de 2nde au bac général et technologique restent encore un peu inférieurs bien que les écarts se réduisent, notamment pour ce dernier indicateur. À l'obtention du baccalauréat, moins de jeunes de la Région poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. La Région compte en proportion moins de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés. Que ce soit en France comme en Région, ces jeunes sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur.

S'agissant des élèves présentant un handicap, en Région comme en France, ils sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire qu'en enseignement spécial.

La Région offre plus de 4500 places répartis sur plus de 100 établissements pour l'accueil d'enfants présentant un handicap. Le taux d'équipement est légèrement supérieur au niveau national. Pour les adultes en situation de handicap, la Région compte plus de 6500 places d'hébergement. D'une manière générale, les taux d'équipements régionaux (MAS, FAM, foyers de vie, ESAT) sont proches du niveau national. Concernant les aides financières, le taux d'allocataires de l'AAH en Région est proche du niveau national. Le nombre de bénéficiaires en Région a connu une croissance moyenne annuelle depuis 2008 de 3,5 %.

Malgré une progression plus importante du nombre de personnes âgées vivant seules, la proportion régionale reste inférieure à celle observée au niveau national. La Région dispose de près de 33 000 places d'accueil en hébergement pour personnes âgées dont 82,3 % en Ehpad. Le taux d'équipement régional en Ehpad est supérieur au niveau national.

S'agissant de l'APA, le taux de bénéficiaires régional est inférieur au taux national. Entre fin 2013 et 2014, le nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère en Région a diminué de 42 % (jusqu'à -50 % dans le Loiret).

Le taux de pauvreté régional est inférieur à celui relevé en France. Quel que soit le territoire, ce sont chez les jeunes de moins de 30 ans que les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Fin 2014, 39,2 % des ménages de la Région sont bénéficiaires de prestations sociales. Au total, 46,3 % de la population de la Région Centre-Val de Loire est couverte par au moins une prestation sociale.

Le RSA est délivré à près de 78 000 allocataires de la Région. Rapportés aux 25-64 ans, la Région compte moins de bénéficiaires du RSA en comparaison à l'Hexagone. Entre fin 2013 et fin 2014, le nombre

de résidents de la Région percevant le RSA a crû de 6,2 %. C'est également le cas du nombre de bénéficiaires de l'ASS et de l'ATA (respectivement +4,4 % et +5,1 %).

La Région compte au 1^{er} janvier 2014, près de 187 600 logements sociaux, ce qui représente 16,6 % de logements sociaux pour 100 résidences principales et un taux proche du niveau national. Fin 2014, plus de 232 250 ménages de la Région bénéficient d'une aide au logement (ALS, ALF, APL), soit 205,7 allocataires pour 1000 ménages.

Les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale de la Région offrent au 1^{er} janvier 2014, 3 865 places d'hébergement social et 5 054 places en logement accompagné. Elle compte de plus, 2 358 places d'hébergement dont 53,4 % de places d'urgences, 44,1 % de places d'insertion et 2,5 % de stabilisation. Le taux d'équipement régional en places d'hébergement est de 1,4 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans contre 1,9 au niveau national.

Fin 2013, la Région compte moins de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMUC en comparaison au niveau national (2,3 % contre 2,9 % pour la CMU de base et 5,7 % contre 6,3 % pour la CMUC).

Le taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance en Région est supérieur d'un point au niveau national (de 5,0 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans contre 4,0 ‰ en France hexagonale).

Fin 2013, la moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance des jeunes au niveau national ont concerné des mesures de placements. Au total, 1,9 % des jeunes de moins de 20 ans en France ont bénéficié d'une mesure d'aide sociale à l'enfance. Les taux en Région ne présentent pas de grosses disparités par rapport au niveau national ■

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

- *Densité de population en 2012*: (Nombre d'habitants au RP 2012 / Superficie en km²)
- *Taux d'accroissement annuel de la population entre 2007 et 2012*: $((\text{Nombre d'habitants au RP 2012} / \text{Nombre d'habitants au RP 2007})^{(1/5)} - 1) * 100$
- *Part des moins de 20 ans en 2012*: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012)*100
- *Part des moins de 60 ans en 2012*: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012)*100
- *Part des 20- 64 ans en 2012*: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012)*100
- *Part des 65 ans ou plus en 2012*: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2012 / Population totale au RP 2012)*100
- *Part des 75 ans ou plus en 2012*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2012 / Population totale au RP 2012)*100
- *Indice de vieillissement en 2012*: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2012 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2012)*100
- *Part des ménages selon le type de ménages en 2012*: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2012 / Nombre de ménages au RP 2012)*100
- *Part des 25- 59 ans en 2012*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2012 / Population totale au RP 2012)*100
- *Part des 25-59 ans vivant seuls en 2012*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2012 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2012)*100
- *Part de familles monoparentales en 2012*: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2012 / Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2012)*100
- *Part des familles avec enfant(s) sans actif occupé en 2012*: (Nombre de familles avec enfant(s) sans actif occupé au RP 2012 / Nombre de familles avec enfant(s) au RP 2012)*100

Emploi, chômage et revenu

- *Population active de 15 ans à 64 ans et plus en 2012*: (Nombre d'actifs de 15-64 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2012 / Population de 15-64 ans au RP 2012)*100
- *Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2012*: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2012 / Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2012) par groupe d'âge décennaux et par sexe * 100
- *Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2012*: (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2012 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2012)*100
- *Part des emplois salariés fin 2012*: (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2012 / Nombre total d'emplois au 31.12.2012)*100
- *Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2012*: (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2012 / Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2012)*100

- *Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2012*: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2012 / Population active ayant un emploi au RP 2012)*100
- *Part de cadres dans la population active en 2012*: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2012 / Population active ayant un emploi au RP 2012)*100
- *Part d'ouvriers dans la population active en 2012*: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2012 / Population active ayant un emploi au RP 2012)*100
- *Part d'employés dans la population active en 2012*: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2012 / Population active ayant un emploi au RP 2012)*100
- *Part des ménages fiscaux imposés en 2012*: (Nombre de ménages fiscaux imposés en 2012 / Nombre total de ménages fiscaux en 2012)*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 smic au 31 décembre 2014 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 smic au 31 décembre 2014 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Densité de dossiers de surendettement en 2014*: (Nombre de dossiers de surendettement en 2014 / Population de 15 ans et plus)*100
- *Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2014*: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2014 / Population active)*100
- *Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2014*: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014)*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2014*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014)*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2014*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2014)*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2014*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014)*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2014*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2014)*100
- *Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2014*: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2014)*100
- *Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2014*: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2014 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2014)*100

Enseignement, scolarité

- *Taux de collégiens boursiers (public+privé sous contrat) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves boursiers en collège / Nombre total d'élèves en collège)*100
- *Taux de lycéens boursiers (public+privé sous contrat) (année scolaire 2015-2015)*: (Nombre d'élèves boursiers en lycée / Nombre total d'élèves en lycée)*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre de collégiens de familles défavorisées / Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre de lycéens de familles défavorisées / Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre de collégiens de familles très défavorisées / Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre de lycéens de familles très défavorisées / Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles très défavorisées / Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Proportion d'élèves de familles très défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles très défavorisées / Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100
- *Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2014)*: Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N / population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N / population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) ++ (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N / population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100
- *Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2014) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2014)* (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont dif-

férents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul : ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n / population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n / population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n / population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n / population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

- *Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n / Nombre total de bacheliers de la session n)*100
- *Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2012-2013)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100
- *Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2012-2013)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100
- *Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2012-2013)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100
- *Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2012*: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2012 / Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2012)*100
- *Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2012*: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires au RP 2012 / Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2012)*100
- *Proportion d'élèves de 16 ans et plus, scolarisés dans l'EN et sortants de formation en 2013-2014*: (Effectifs d'élèves académique ou départemental ayant 16 ans et plus non retrouvés dans le SIEI / Effectifs d'élèves académique ou départemental ayant 16 ans et plus)*100. Indicateur décliné de la même façon pour les élèves du 2nd cycle G, 2nd cycle T, 2nd cycle PRO
- *Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2012*: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2012 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2012)*100
- *Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2012*: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2012 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2012)*100
- *Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2011*: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2011 / Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2011)*100

Personnes handicapés Adultes handicapés

- *Taux d'équipement en maisons d'accueil spécialisées (MAS) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2014*: (Nombre de lits en MAS / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

- *Taux d'équipement en foyers d'accueil médicalisés (FAM) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2014* : $(\text{Nombre de lits en FAM} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans}) * 1000$
- *Taux d'équipement en foyers de vie pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2014* : $(\text{Nombre de lits en Foyer de vie} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans}) * 1000$
- *Taux d'équipement en établissements de service d'aide par le travail (ESAT) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2014* : $(\text{Nombre de places en ESAT} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2014* : $(\text{Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2014} / \text{Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2012}) * 100$
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2013* : $(\text{Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2014}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2013* : $(\text{Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2014}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2013* : $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2014}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2013* : $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2014}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2013* : $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2014}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2013* : $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2014}) * 1000$

Enfance et jeunesse handicapées

- *Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2014* : $(\text{Nombre de places en établissements} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2014* : $(\text{Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2014} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2012}) * 1000$

Scolarité des enfants handicapés

- *Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2014-2015)* : $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé)}) * 100$

- *Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)}) * 100)$
- *Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: ((a): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$; (b): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$))
- *Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: ((a): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$; (b): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$))
- *Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2014-2015)*: $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble } x / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés}) * 100$

Personnes âgées

- *Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2012*: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2012} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2012}) * 100$
- *Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale en 2012*: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale au RP 2012} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2012}) * 100$
- *Indice de grand vieillissement en 2012*: $(\text{Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2012} / \text{Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2012}) * 100$
- *Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2012*: $(\text{Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2012} / \text{Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2012}) * 100$
- *Taux d'équipement en structures d'hébergement permanent non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2014 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)*: $(\text{Nombre de lits installés en structures d'hébergement pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus}) * 1000$
- *Taux d'équipement en établissements d'hébergement (EHPAD) pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2014*: $(\text{Nombre de lits installés en Ehpad} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus}) * 1000$
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à domicile (APA) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2013*: $(\text{Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement (sous ou hors dotation globale) au 31.12.2013} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2014}) * 1000$

- *Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2012)*1000
- *Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2012)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- *Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012*: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2011)
- *Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2012*: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- *Taux d'allocataires de prestations sociales au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2014 / Nombre de ménages au RP 2012)*100
- *Part de la population couverte par les prestations sociales au 31 décembre 2014*: (Nombre de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2014 / Nombre d'habitants au RP 2012)*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul» pour 100 ménages au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul» au 31.12.2014 / Nombre de ménages au RP 2012)*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul majoré» pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul majoré» au 31.12.2014 / Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2012)*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus au 31 décembre 2014 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31 décembre 2014 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- *Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2012)*100
- *Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2013*: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2013 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2012)*1000
- *Densité de logements sociaux (Enquête EPLS au 01.01.2014)*: (Nombre de logements sociaux au 01.01.2014 / Nombre de résidences principales au RP 2012)*100
- *Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2014 / Nombre de ménages au RP 2012)*1000
- *Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2014 / Nombre de ménages au RP 2012)*1000

- *Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2014 / Nombre de ménages au RP 2012)*1000
- *Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2014 / Nombre de ménages au RP 2012)*1000
- *Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2014 / Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2012)*1000

Adultes et familles en difficulté

- *Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2014*: (Nombre de lits ou places d'hébergement / Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2013*: (Nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2013 / Population totale (estimations Fonds CMU))*100
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU C) pour 100 personnes au 31.12.2013*: (Nombre de bénéficiaires de la CMU C au 31.12.2013 / Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance

- *Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2014*: (Nombre de lits ou places installés en établissements d'aide sociale à l'enfance / Nombre de jeunes de moins 20 ans, estimations INSEE)*1000
- *Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2013*: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2013 / Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2014)*100
- *Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2013*: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2013 / Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2013)*100
- *Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2013*: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2013 / Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2013)*100
- *Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'ASE et placements directs) au 31 décembre 2013*: (Nombre de mesures de mesures administratives au 31.12.2013 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2013)*100
- *Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2013*: (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2013 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2013)*100

Autres indicateurs

- *Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de la PAJE au 31.12.2014 / Nombre de familles ayant des enfants au RP 2012)*1000

- A**
- AAH** Allocation adulte handicapé
 - ACTP** Allocation compensatrice tierce personne
 - AED** Actions éducatives à domicile
 - AEEH** Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
 - AEMO** Actions éducatives en milieu ouvert
 - ALF** Allocation de logement à caractère familial
 - ALS** Allocation de logement à caractère social
 - AME** Aide médicale d'état
 - APA** Aide personnalisée à l'autonomie
 - API** Allocation parent isolé
 - APL** Aide personnalisée au logement
 - ARS** Agence régionale de santé
 - ASE** Aide sociale à l'enfance
 - ASI** Allocation supplémentaire d'invalidité
 - ASPA** Allocation de solidarité aux personnes âgées
 - ASS** Allocation spécifique de solidarité
 - ASV** Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
 - ATA** Allocation temporaire d'attente
- B**
- BIT** Bureau international du travail
- C**
- CADA** Centre d'accueil des demandeurs d'asile
 - CAF** Caisse d'allocations familiales
 - CARSAT** Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
 - CDAPH** Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
 - CHRS** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
 - CMU** Couverture maladie universelle
 - CMU C** Couverture maladie universelle complémentaire
 - CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
 - CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles
 - CPH** Centre provisoire d'hébergement
- D**
- DARES** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
 - DEFM** Demandeur d'emploi en fin de mois
 - DGI** Direction générale des impôts
 - DIRPJJ** Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

- DIRECCTE** ... Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DNB** Diplôme national du brevet
- DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DRJSCS** Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- E**
- EHPAD** Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPLS** Enquête sur le parc locatif social
- ESAT** Entreprise de service d'aide par le travail
- F**
- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
- FINESS** Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** Foyer de jeunes travailleurs
- FTM** Foyer de travailleurs migrants
- I**
- IEM** Établissement pour déficients moteurs
- IME** Institut médico-éducatif
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- M**
- MAS** Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** Maison d'enfants à caractère social
- MSA** Mutualité sociale agricole
- O**
- ORS** Observatoire régional de la santé
- OSC** Observation sociale du Centre
- P**
- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PCH** Prestation de compensation du handicap
- R**
- RMI** Revenu minimum d'insertion
- RP** Recensement de la population
- RSA** Revenu de solidarité active
- RSI** Régime social des indépendants
- S**
- SAMSAH** ... Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés
- SESSAD** ... Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** ... Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- STS** Section de technicien supérieur
- U**
- USLD** Unité de soins de longue durée

OSCARD 2015 est disponible sur le site internet de la DRJSCS Centre-Val de Loire à cette adresse :

www.centre.drjscs.gouv.fr

Les données sociales sont disponibles et exploitables sur le site Internet de l'observation sociale du Centre-Val de Loire à cette adresse :

www.observationsociale-centre.org



Réalisation : ORS Centre-Val de Loire (Franck Géniteau, Céline Leclerc)

Financement : DRJSCS Centre-Val de Loire

Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)

Impression : Imprimerie Inore Groupe – Varennes-Vauzelles (58) – 11/2015



Découpage EPCI

Au 1^{er} janvier 2014, 1841 communes sont regroupées dans l'un des 131 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La Région compte parmi ces derniers 8 communautés d'agglomération. 4 communes faisant partie d'EPCI dont le siège social se situe hors de la Région non pas été intégrées dans les différentes analyses cartographiques.



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



2015